

Zeitschrift: Le Messenger Raiffeisen : organe officiel de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen
Herausgeber: Union suisse des Caisses Raiffeisen
Band: 47 (1962)
Heft: 7-8

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 10.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le Messenger Raiffeisen



Organe officiel de l'Union suisse des Caisses de crédit mutuel (Système Raiffeisen)
Rédaction et administration : Union Raiffeisen suisse (G. Froidevaux, fondé de pouvoir)
à Saint-Gall. Tél. (071) 22 73 81. Impression : Imprimerie Favre & Favre S.A., Lausanne
Lausanne, juillet-août 1962 — 47^e année — Paraît chaque mois

7-8

Méditation pour le 1^{er} août

Notre Confédération est un édifice chrétien, une cathédrale : ne la laissons pas désaffecter, profaner.

Il y a une vocation chrétienne de la Suisse. Elle est une constante de notre histoire, une ligne de force. Suivons-la.

Le génie suisse est dans son essence un génie chrétien. S'il est réaliste, il n'a rien de rationaliste, et en cela il se distingue du génie français, mais il n'a rien non plus de panthéiste, et en cela il diffère du génie allemand. Le Suisse est croyant, mais il n'est guère mystique. Il n'est guère philosophe non plus. La Suisse n'a produit que des philosophes secondaires ; en revanche, elle a produit de grands théologiens et de grands moralistes, de grands juristes et de grands sociologues, plus quelques grands historiens — pour ne pas entrer ici dans le domaine de la littérature proprement dite. C'est que, jusque sur les sommets de la pensée, le génie suisse est avant tout préoccupé de ce qui sert à la vie et de ce qui a sa source dans la réalité — et, pour lui, Dieu est une réalité, ce Dieu dont le nom est inscrit en tête de la Constitution fédérale.

La vieille Suisse a manqué d'institutions centrales : nous lisons ce reproche dans tous les manuels ; elle a péché par excès de fédéralisme, au moins devant ces justes pour qui fédéralisme est presque synonyme de désunion : de 1291 à 1798, elle n'en a pas moins duré cinq siècles, aussi longtemps que l'Empire romain. Je souhaite à la nôtre de durer autant qu'elle, mais je crains fort que ce ne soit un vœu platonique.

Les institutions ne sont que des formes, mais tout principe est un esprit. Si, malgré tant de vices congénitaux, une bigarrure politique allant jusqu'à l'incohérence, la vieille Suisse a duré la moitié d'un millénaire, comment l'expliquer, sinon par un esprit ? Lequel ? L'esprit chrétien, l'union des Confédérés s'est faite, non

sur des textes écrits mais sur une parole donnée, non sur un pacte commun, mais sur une foi commune. Ici, le mot foi a deux sens. Il signifie la croyance en Dieu, le Dieu des chrétiens, celui que nos pères invoquaient avant chaque bataille, mais aussi, par voie de conséquence, la croyance en la fidélité des autres, une fois que les autres ont engagé leur parole devant Dieu. Cette idée de serment, elle est exprimée dans les termes mêmes d'« Eidgenossenschaft » et de « Confœderatio ». Elle avait pour symbole la croix qui traversait les bannières flammées, la croix que les Confédérés portaient sur leur poitrine ou sur leur manche. Le lien fédéral possédait ainsi un caractère sacré. Et voici que se découvre l'âme du fédéralisme.

La Suisse, de toutes les nations européennes et civilisées, était demeurée celle où les conceptions chrétiennes de l'homme, de la société, de l'Etat, du bien commun, où en un mot les principes chrétiens se voyaient reconnus et appliqués de la manière la plus consciente et la plus naturelle à la fois — si naturelle que nul besoin n'était de les formuler. La Suisse était ainsi la preuve par neuf, la démonstration historique de la doctrine que j'ai intitulée « Philosophie du fédéralisme ». Cette philosophie, elle se dégage, non des musées, mais de notre histoire et de notre terre. Je le répète : les principes ne sont point des abstractions, ils sont des racines — les racines de la réalité.

Ce qui a fait la Confédération, ce qui l'a maintenue, c'était uniquement une parole. Mais elle exprimait le respect de la foi jurée, la fidélité, l'honneur. Elle exprimait l'esprit chrétien et ce fils de l'esprit au moyen âge : l'esprit chevaleresque.

Il manquait à notre pays une âme commune. Ce fut le christianisme qui la lui insuffla.

Gonzague de REYNOLD.

A la Suisse

*Tu m'as tout offert dès la première heure,
J'ai mangé ton pain et j'ai bu ton lait.
Dès le premier jour, ton amour veillait.
Les ans ont passé, ton amour demeure.*

*Heureux d'avoir pu vivre où je suis né,
Je bénis le sort et le remercie ;
Sans me rien devoir, tu m'as tout donné,
Terre d'Helvétie !*

Virgile Rossel,
Juge fédéral.

La Coopérative de cautionnement de l'Union suisse des Caisses de crédit mutuel

Il y a vingt ans, au Congrès Raiffeisen de Bâle de 1942, le directeur Heuberger faisait un exposé sur l'introduction du nouveau droit du cautionnement et énonçait des conclusions dont nous citons la dernière : « Pour parer aux difficultés d'ordre matériel intervenant dans le domaine de l'octroi du petit crédit et résultant de l'introduction du nouveau droit du cautionnement, et pour accorder une aide efficace aux sociétaires obligés de recourir au crédit cautionné, l'Union est invitée à étudier la question de la constitution d'une coopérative de cautionnement avec une participation financière de la part de l'Union de fr. 250 000.— au maximum ».

Trois mois après, soit le 3 août 1942, à Olten, la Coopérative de cautionnement de l'Union était mise sur pied lors d'une assemblée constituante qui apportait déjà l'adhésion de 300 Caisses. Nous glanons quelques-unes des idées et des déclarations qui inspiraient les initiateurs aussi hardis que convaincus de l'utilité de l'œuvre qui devait contribuer efficacement au développement et à la prospérité du mouvement Raiffeisen tout en donnant une nouvelle justification à l'idéal du mutualisme.

Au lieu d'abandonner les Caisses affiliées à leur sort et de les placer dans la nécessité de recourir, au besoin, à des institutions de cautionnement étrangères à leur organisation, institutions qui ne pourraient faire preuve de toute la compréhension utile dans les vrais besoins de nos associations locales de crédit, il fallait considérer comme un véritable devoir de créer une semblable institution de cautionnement au sein de l'Union et de réaliser ainsi, sur une échelle toujours plus large, l'idée d'entraide qui est à la base de nos principes. Le but de la Coopérative est avant tout d'adoucir les répercussions de l'introduction du nouveau droit du cautionnement et surtout de maintenir, dans nos Caisses Raiffeisen, l'accès au crédit cautionné aux citoyens dignes et travailleurs qui ne disposent pas d'appui personnel.

C'est en parfaite connaissance de cause que l'initiative de la création d'une telle

institution a été prise. En effet, les expériences faites en matière de cautionnement par nos Caisses au cours de plus de quarante ans avaient permis d'évaluer assez exactement les risques que comportent les opérations de cautionnement. Si l'octroi des prêts et crédits s'effectue bien sur la base des principes éprouvés du système Raiffeisen, non seulement les risques de pertes sont minimes, mais il est encore rare que des cautions doivent être mises à contribution.

La Coopérative de cautionnement de l'Union a-t-elle accompli les tâches fixées par les fondateurs ? A-t-elle répondu à leur attente ? Le président du Conseil d'administration de l'institution, M. Gall Eugster, ancien conseiller national, s'est plus à répondre par l'affirmative dans son allocution de bienvenue à la 20^e assemblée générale ordinaire tenue le 5 mai 1962 à Lucerne, dans le cadre du Congrès Raiffeisen suisse :

Le développement de la Coopérative de cautionnement, sa capacité et ses succès pendant ces vingt ans sont un témoignage convaincant de l'efficacité de l'entraide, de l'effort personnel et de la solidarité. Une fois de plus, le mouvement Raiffeisen suisse a su prouver que l'union des petits fait la force. Par la mise en pratique de l'esprit d'entraide, cette organisation ne contribue pas seulement avec succès au renforcement économique d'une grande partie de notre population, mais aussi efficacement à l'affermissement du sentiment de la responsabilité, de la foi en l'indépendance et en l'amour de la liberté.

Pendant ces vingt années d'existence, la Coopérative de cautionnement a enregistré 6585 demandes de cautionnement pour une somme totale de 50,5 millions de francs. De ces demandes, 5733 ont été accordées pour un engagement de 42 millions de francs. Combien de destinées humaines sont attachées à ces chiffres ! Combien d'aides ont participé à la constitution d'existences solides et indépendantes ! Combien de libération à l'asservissement, à la contrainte de taux usuriers ! Après un début modeste et successivement au cours de ces vingt ans, nous avons construit, au gré de sa capacité d'action progressive, notre Coopérative de cautionnement qui est devenue actuellement la plus importante de ce genre en Suisse.

L'optimisme et la fierté du président de l'institution se justifie d'ailleurs par les chiffres et commentaires que nous tirons du

20^e rapport de gestion sur l'exercice 1961.

La haute conjoncture qui persiste depuis de nombreuses années déjà n'a pas manqué de contribuer à l'évolution accélérée de notre institution. Pleinement conscients des

répercussions négatives qu'engendre indubitablement la surchauffe économique, le Conseil d'administration et la gérance de la Coopérative ont toujours voué une attention appropriée à l'étude des demandes présentées, entendant bien poursuivre une telle politique de prudence, à l'avenir également.

Il faut reconnaître également que les prescriptions compliquées et souvent onéreuses du nouveau droit du cautionnement, entré en vigueur il y a vingt ans, ne manquèrent pas de justifier, à l'époque, la création, dans le cadre du mouvement Raiffeisen suisse, d'une Coopérative de cautionnement autonome. Par la suite, notre institution s'est avérée, au surplus, l'instrument idéal et particulièrement avantageux à même de renforcer la capacité de concurrence des Caisses Raiffeisen. Dans cet ordre d'idées, notre aide est particulièrement appréciée lors de l'acquisition de tracteurs ou de meubles. Elle intervient sans grande formalité et moyennant la perception d'une prime des plus modestes.

Le tableau suivant concrétise l'activité déployée par l'institution au cours de l'exercice écoulé et l'évolution des demandes présentées.

Classification des demandes examinées en 1961

Cas à l'étude reportés de l'exercice précédent . . .	Cas	fr.
Demandes présentées en 1961 . . .	1067	10 548 993.—
Total	1178	11 902 893.—
Cautionnements accordés intégralement	836	7 780 697.—
Cautionnements accordés partiellement	48	412 955.—
Garanties bancaires	8	43 200.—
Total	892	8 236 852.—
Demandes retirées .	54	539 713.—
Demandes retirées partiellement . .	(45)	164 578.—
Demandes rejetées .	49	757 200.—
Demandes rejetées partiellement . .	(3)	12 000.—
Cas à l'étude au 31 déc. 1961 . .	183	2 192 550.—
Total	1178	11 902 893.—

Les refus partiels ou intégraux furent motivés, l'an dernier, par d'autres dispositions de financement adoptées ultérieurement par les requérants, par leur renonciation à la construction projetée en raison de l'augmentation de la taxe officielle

NOTE DE LA RÉDACTION

Ce numéro comprend 24 pages.

Il paraît comme numéro double de juillet-août.

Le prochain numéro paraîtra en septembre.

qui en serait résultée ou du rejet par les autorités compétentes de l'autorisation de bâtir ou, finalement aussi, par le dépassement des devis.

Nous avons été contraints d'écartier certaines demandes qui n'étaient pas appuyées par un apport suffisant de fonds propres, en raison aussi du fait que certains requérants ne semblaient pas disposer des capacités professionnelles requises, que le revenu des intéressés n'était pas en proportion avec les charges futures. D'autres rejets furent motivés par le manque d'expérience des emprunteurs, par l'impossibilité d'obtenir de certains commerçants ou artisans une comptabilité même dans sa forme la plus rudimentaire ou par le fait que les fonds sollicités eussent été affectés à l'acquisition d'objets de luxe.

Les engagements nouvellement souscrits durant ce dernier exercice se répartissent comme suit :

498 cautionnements appuyés par des hypothèques de rang postérieur . . .	fr. 6 240 375.—
386 cautionnements garantis complétement par nantissement ou uniquement par notre signature . . .	1 953 277.—
8 cautionnements pour l'octroi de garanties bancaires . . .	43 200.—
892 engagements pour une somme totale de . . .	<u>8 236 852.—</u>

Bien qu'en augmentation de 2 482 200 francs sur le résultat de l'exercice précédent, les engagements nouvellement souscrits en 1961 se répartissent selon la classification précitée dans une proportion pour ainsi dire analogue à celle de 1960. En effet, au terme du dernier exercice, les cautionnements simples représentaient le 23 % du total des engagements, alors qu'ils atteignent 23,5 % en 1961. En revanche, pour les hypothèques de rang postérieur appuyées complétement par notre signature, le montant moyen s'est sensiblement élargi, passant de 11 451 fr. à 12 647 fr. Cet accroissement provient sans aucun doute de la hausse du prix des terres et des frais de construction.

Les prêts avec hypothèques de queue que nous avons cautionnés complétement se répartissent comme suit :

	Cas	fr.
Domaines agricoles . . .	138	1 594 789.—
Immeubles locatifs . . .	291	3 579 686.—
Immeubles à caractère artisanal . . .	69	1 065 900.—
	<u>498</u>	<u>6 240 375.—</u>

La catégorie des hypothèques grevant des immeubles locatifs, en augmentation de 87 postes, affiche la progression la plus forte. De son côté, celle des engagements touchant le secteur des domaines agricoles fait également ressortir une progression réjouissante. En revanche, le compartiment des immeubles à caractère artisanal accuse un recul de 2 unités. Par ailleurs, il sied de préciser que le secteur des immeubles

locatifs comprend 200 maisons familiales, 61 constructions à deux appartements et 30 abritant trois familles ou plus.

Le nombre des cautionnements pour l'octroi de garanties bancaires est resté modeste. Il est de 8, représentant une somme totale de fr. 43 200.—.

Classification des avances nouvellement cautionnées en 1961 selon la destination des fonds

	Cas	fr.		Cas	fr.
Construction, rénovation de bâtiments . . .	229	2 770 236.—			
Reprise d'exploitation . . .	163	2 206 550.—			
Achat de terrain . . .	14	89 400.—			
Amélioration de logements . . .	50	208 210.—			
Régularisation d'anciens comptes . . .	93	793 126.—			
Substitution de cautions personnelles . . .	24	213 600.—			
Création de fonds d'exploitation pour					
Achat de bétail . . .	44	228 850.—			
Achat de machines agricoles . . .	49	248 000.—			
Achat de tracteurs . . .	60	444 000.—			
Achat de voitures . . .	35	162 380.—			
Fonds de roulement pour entreprises					
artisanales . . .	108	778 900.—			
Crédits à caractère social . . .	15	50 400.—	311	1 912 530.—	
Garanties bancaires . . .			8	43 200.—	
			<u>892</u>	<u>8 236 852.—</u>	

Répartis selon la profession des requérants, les cautionnements nouvellement accordés durant l'année écoulée se présentent comme suit :

	Cas	fr.
Agriculteurs . . .	326	2 715 730.—
Commerçants, artisans . . .	198	2 254 700.—
Ouvriers, employés, fonctionnaires . . .	337	2 980 422.—
Divers . . .	31	286 000.—
	<u>892</u>	<u>8 236 852.—</u>

Si les engagements effectifs ont augmenté de 892 positions et pour fr. 8 236 852.—, il y a eu 503 cas réglés entièrement et un montant total d'amortissements de fr. 4 383 800.—, de sorte que les engagements effectifs au 31 décembre 1961 sont de 3004 positions pour fr. 20 467 290.—. Les versements prévus ont été effectués à nouveau de manière fort satisfaisante.

De ces 3004 engagements, 909 et pour un montant de fr. 3 199 363.— concernent les avances octroyées par la Caisse centrale. Les Caisses affiliées s'en réservent donc 2073 pour un total d'engagements de 17 267 927 francs.

L'infime perte de fr. 33.30 que l'institution a dû supporter en 1961 confirme éloquentement sa solidité.

Bilan et compte d'exploitation

Au 31 décembre 1961, le capital social de fr. 1 846 800.— comprenait la participation de la Caisse centrale pour 350 000 francs et celles des 724 Caisses membres pour fr. 1 496 800.—. On remarque donc la disparition totale des participations des particuliers, cela conformément aux nouvelles dispositions statutaires qui dispensent les requérants de participer au capital social. Cette innovation a été fort appréciée et simplifie considérablement les relations avec les intéressés. Malgré ce remboursement qui s'est monté l'an dernier à fr. 100 400.—, le capital social marque néanmoins une progression de 245 700 francs.

Compte tenu du versement d'un intérêt de 2 % au capital social, soit de 30 040 fr., les réserves ont grossi du bénéfice net de fr. 64 700.85 pour atteindre le montant de fr. 510 448.82. Capital social et réserves constituent alors ensemble des fonds propres ou capital de garantie de 2 357 248 francs 82.

Mais conformément aux statuts, la possibilité maximale de cautionnement est limitée à dix fois le volume des fonds propres. A fin 1961, cette proportion était de 8,66 fois. Notre possibilité maximale d'engagement pour 1962 serait donc limitée à 3,148 millions. Nous nous verrons donc

contraints d'envisager, en 1962, l'augmentation sensible du capital social dans le but d'éviter à l'institution de devoir restreindre son activité, ce qui ne serait guère dans l'intérêt de ses membres. La Direction le soulignera d'ailleurs pertinemment dans son rapport dont on trouvera ci-après quelques extraits.

Au compte d'exploitation, le produit des intérêts des placements effectués figure par fr. 70 955.30, montant en augmentation de fr. 11 588.40 sur l'année précédente, et les primes de cautionnement par fr. 41 564.20, en progression de fr. 8359.75. Les frais généraux n'y sont inscrits que pour la somme modeste de fr. 9983.45 alors que l'institution a dû verser des droits et contributions pour fr. 8140.80. Une telle limitation des frais d'exploitation du ménage interne de l'institution n'a pu être obtenue — et c'est le moment de le relever — que grâce à la collaboration généreuse de la Caisse centrale qui prend à son compte la totalité des frais de bureau et de personnel. Toute notre gratitude doit donc être réitérée à l'Union qui contribue pour une bonne part au renforcement de la capacité d'action de l'institution.

La fortune de la Coopérative de cautionnement est placée en hypothèques pour un montant de fr. 2 044 600.— et en avoirs auprès de la Caisse centrale, fr. 324 235.—, ces derniers bénéficiant d'un taux d'intérêt privilégié.

20^e assemblée générale ordinaire

Les assises de la Coopérative de cautionnement de l'Union préludaient au Congrès Raiffeisen de Lucerne et se tenaient, le samedi 5 mai, à 10 h. 45, au Pavillon des Congrès, dans la salle des fêtes.

Témoignant d'un louable sentiment du devoir, 600 délégués — chiffre record — y ont pris part. Renonçant aux sollicitations nombreuses qui pouvaient les retenir ailleurs en cette belle matinée de printemps, ils ont voulu marquer leur attachement à cette institution auxiliaire parmi les plus importantes de l'Union et exprimer l'intérêt qu'ils portent à son activité des plus bienfaitantes. Les dirigeants sur la brèche tout au long de l'année l'ont compris et en ont éprouvé un précieux réconfort.

Aussi chaleureux fut le salut de bienvenue du président du Conseil d'administration, l'ancien conseiller national Gall Eugster, Dr en médecine vétérinaire, dans son allocution d'ouverture.

Le bureau de l'assemblée fut complété par la nomination de deux scrutateurs élus à l'unanimité, MM. Marcel Maître, président de la Caisse du Noirmont (Jura) et Emile Imhof, caissier à Muotathal

(Schwyz), ainsi que par la désignation d'un secrétaire en la personne de M. Paul Klaus, gérant-adjoint et fondé de pouvoir. Des appareils écouteurs permirent aux délégués romands de suivre, dans leur langue, le déroulement des débats et l'exposé des rapports présentés en allemand.

L'assemblée suivit avec l'intérêt le plus vif le rapport sur l'activité de la Coopérative de cautionnement et sur les comptes de l'exercice 1961 présentés par le gérant, M. A. Edelmann, Dr en droit, directeur de l'Union. Nous ne reviendrons plus sur les chiffres abondamment publiés ci-avant, mais aimons à extraire les passages les plus instructifs de ce rapport d'une haute portée morale et sociale.

Entraîde et conscience des responsabilités, confiance en sa propre force, courage et volonté de tenir, voilà bien les facteurs agissants qui sont et demeurent également pour l'homme moderne, qui se débat dans l'atmosphère étouffante des bouleversements actuels tant économiques que culturels, ses seules chances de salut, sa raison d'être. C'est ainsi que diverses petites institutions autonomes sont appelées à jouer un rôle prépondérant dans la sauvegarde de la dignité humaine. Et je pense qu'il est indispensable d'encourager la création, en nombre toujours plus grand, de petites communautés indépendantes, tant dans le domaine social qu'économique et culturel.

Ayant mis en évidence la place toujours plus prépondérante prise par les Caisses Raiffeisen dans la réalisation de la décentralisation économique et, partant, dans la défense des intérêts vitaux de l'homme moderne, l'orateur situe l'activité de la Coopérative de cautionnement au sein de l'Union suisse.

Des 1077 Caisses affiliées à l'Union suisse, 724 font partie de notre institution, soit 49 de plus qu'au terme de l'exercice précédent. Les dirigeants qui ont eu l'occasion d'apprécier les services de la Coopérative de cautionnement ne peuvent qu'en faire profiter la clientèle de la Caisse. Et si nous sommes animés du désir de voir toujours plus important le nombre des Caisses affiliées à notre institution, c'est certes en vertu de l'adage qui veut que l'union fait la force, sans toutefois que ce renforcement souhaité soit le prétexte à un résultat financier meilleur. Nous avons surtout l'ambition d'élargir les possibilités de venir en aide à nos institutions. Notre Coopérative ne poursuit pas un but propre. Sa mission est de servir l'homme en tant que membre d'une communauté, laquelle se fait et se sent responsable de chacun de ses composants ; car plus puissantes seront les forces économiques, financières et surtout morales de chaque membre pris en particulier, plus résistante sera la structure de la communauté tout entière. Dans ce domaine, l'aide de la Coopérative de cautionnement est le témoignage concret du sentiment de responsabilité vis-à-vis de chacun de

ses membres. On accuse assez facilement l'activité coopérative de rechercher la collectivisation. L'exemple de notre institution nous prouve le contraire, puisqu'elle renforce la situation personnelle de celui qui bénéficie de ses services. Elle lui permet de jouir pleinement de sa liberté d'action dans son activité professionnelle et économique. Ne dépendant plus de l'appui d'autrui, le débiteur se sent libre d'exprimer son opinion, d'émettre des idées qui lui sont propres, de créer une existence en fonction de sa personnalité. Qu'y a-t-il de plus nécessaire à notre humanité surmécanisée par les entreprises tentaculaires, que des hommes libres ? Par quels facteurs la liberté et l'autonomie d'un pays ou d'un peuple sont-elles mieux assurées que par l'intégrité sociale des éléments qui le composent ? Et c'est précisément sous cet angle que l'expansion massive de l'activité déployée par notre Coopérative de cautionnement en 1961 doit nous réjouir.

Après avoir proclamé que l'octroi d'un crédit à tout prix n'intervient jamais dans l'intérêt propre du solliciteur et que l'endettement exagéré par l'usage abusif du crédit asservit l'homme et paralyse l'épanouissement de sa personnalité, le directeur Edelmann poursuit :

De nos jours, l'agriculture affiche un besoin accru de crédits d'exploitation. Il en est d'ailleurs de même de l'artisanat à la campagne dont les besoins de fonds sont plus impérieux que ce n'est le cas pour celui des villes. Malgré la haute conjoncture, ce secteur de l'économie rurale n'a pas été en mesure d'accumuler de grosses réserves lui permettant d'assurer le propre financement de la nécessaire rationalisation des entreprises. La haute conjoncture, voire la superconjoncture qui persiste depuis près de vingt ans, dont le freinage représente le souci majeur de notre temps, n'a pas rendu superflue la mission initiale de l'idée raiffeiseniste née d'une époque de disette, de tracasseries financières. Aujourd'hui encore, dans la satisfaction des besoins de petits crédits et de crédits d'exploitation, les Caisses Raiffeisen ont un champ d'activité suffisamment vaste. Leurs conditions dans ce domaine sont restées des plus favorables, grâce au concours de la Coopérative de cautionnement, ainsi qu'aux prestations réconfortantes d'un bon nombre d'entre elles qui prennent à leur charge les primes facturées par la Coopérative, offrant ainsi à leurs sociétaires des avantages hors de concurrence. Ces Caisses contribuent ainsi, dans une mesure à ne pas mésestimer, au maintien existentiel de la paysannerie et de l'artisanat rural. Elles s'efforcent d'améliorer les conditions de vie des populations campagnardes également.

Au 31 décembre dernier, l'engagement total de notre institution s'élevait à fr. 20 424 090.—. Aujourd'hui, notre Coopérative de cautionnement est de loin la plus importante de ce genre en Suisse. Elle l'est également aussi de par le volume de sa capacité d'action, qu'elle a atteint au surplus, sans aucune aide ou soutien de l'Etat, mais uniquement par l'entraide et

la solidarité manifestées dans le cadre du mouvement Raiffeisen suisse.

Le gérant de la Coopérative expose le résultat du compte d'exploitation et fait des propositions sur l'utilisation de son excédent. Il démontre la nécessité de l'élargissement des fonds propres pour augmenter les possibilités d'engagement (maximum de dix fois les fonds propres) et pour couvrir les risques toujours plus grands des avances en blanc, sans pour cela augmenter les primes. Il rompt une lance en faveur du maintien du taux modique de l'intérêt de 2% alloué aux parts sociales et conclut :

Au terme de mes commentaires, je tiens à vous remercier, Messieurs les délégués des Caisses affiliées, de votre précieuse collaboration. Par l'examen consciencieux des demandes que vous nous adressez, vous facilitez grandement notre tâche. Par ailleurs, la surveillance avisée, par les organes locaux, des engagements souscrits diminue très sensiblement nos risques et n'est pas étrangère au fait que notre compte d'exploitation n'a été grevé, en 1961, que d'une infime perte.

Puisse une bonne étoile diriger à nouveau les destinées de notre belle institution au cours de ce nouvel exercice. Que son activité soit une fois de plus couronnée de succès, pour le grand bien du mouvement Raiffeisen et des populations ru-

rales qu'il entend servir toujours mieux.

Après cette orientation sur l'activité de la Coopérative, sur les problèmes pratiques qu'elle doit résoudre et sur l'esprit social qui anime ses dirigeants, les rapporteurs de l'organe de contrôle, *M. Henri Coeytaux*, caissier à Yens (Vaud), en français tout d'abord, puis *M. Jean Vogt*, caissier à Allschwil (Bâle-Campagne), en allemand, n'eurent pas de peine à mettre l'accent sur l'excellence de la conduite des affaires et la compétence des administrateurs, puis à faire approuver les conclusions de leur rapport contenant des propositions d'adoption des comptes annuels conformément au vœu de l'administration et des remerciements à l'adresse des artisans et collaborateurs de l'institution. Ces résolutions furent votées à l'unanimité.

Les participants à cette vingtième assemblée générale emportent alors la conviction profonde que l'idéal de solidarité mis en pratique dans des secteurs toujours plus étendus de notre organisation Raiffeisen paie largement par une somme impressionnante de bienfaits effectifs. La Coopérative de cautionnement en particulier fournit des preuves tangibles de son utilité. Sa place étant bien marquée, son avenir est assuré.

Fx.

accuse un sensible recul par rapport à l'année dernière. Des poussées expansionnistes extrêmement fortes proviennent de la demande étrangère. *En Allemagne occidentale*, le retard qui s'est produit dans la reprise printanière a exercé une influence modératrice sur l'activité économique globale. L'industrie subit de plus en plus fortement la pression des prix de revient. Les nouvelles commandes de l'étranger ont même été, en janvier et février, inférieures de 8% au niveau de l'année précédente. Ailleurs, l'économie continue à vivre sous le signe de la haute conjoncture ; c'est le cas pour les *Pays-Bas*, la *Belgique*, le *Danemark* et la *Finlande*, alors qu'en *Suède* et en *Autriche* le mouvement de progression a quelque peu perdu de son élan.

En Suisse

La surchauffe économique se maintient constante dans son intensité et notre pays reste en proie au suremplei. Les prévisions des entreprises ont quelque peu faibli bien que les perspectives de vente soient appréciées favorablement dans les branches principales. Dans l'industrie textile, en revanche, la concurrence des pays d'outre-mer, rendue plus sévère par la surproduction à l'échelle mondiale, a provoqué des difficultés accrues. Dans cette branche, il y a même affaiblissement conjoncturel sur le plan international. C'est ce qui explique qu'à propos de nos exportations, des tendances à proprement parler récessives n'ont été pratiquement relevées que dans quelques secteurs de l'industrie du coton.

Le fléchissement de l'expansion économique signalé dans certains grands pays d'Europe et l'incertitude quant à l'envergure et à la durée de la reprise des affaires en Amérique devaient certainement ralentir l'afflux des commandes. Mais en raison des grandes réserves en carnets de ces dernières, le niveau de l'emploi et des exportations ne saurait fléchir dans l'industrie d'exportation (à l'exception du textile, disions-nous).

D'autre part, l'expansion se poursuit sans désemparer sur le marché indigène. Les investissements industriels sont favorisés par la pénurie d'ouvriers et les perspectives de l'intégration européenne. Le bâtiment connaît une très forte demande excédentaire, de sorte que si une certaine saturation devait atteindre la construction de logements, il serait facile de développer les autres genres de constructions.

Il est possible enfin que les mesures prises en vue de freiner l'expansion — et qui sont actuellement réclamées par tous les milieux — amènent un ralentissement des

Situation économique et marché de l'argent

Dans le monde

La tendance conjoncturelle demeure irrégulière dans l'économie mondiale.

Aux Etats-Unis d'Amérique, un temps d'arrêt s'est produit dans l'expansion au cours du premier trimestre de l'année. Une certaine incertitude règne. Les principales conditions d'une expansion durable ne font que de lents progrès et les espoirs du gouvernement ne se sont que partiellement réalisés. *Au Canada*, la progression ne se poursuit que lentement aussi. Les investissements des entreprises ne sont que peu supérieurs à ceux de l'année dernière. *En Amérique latine*, le cours de l'économie se caractérise, en général, par la progressive dislocation des programmes de stabilisation d'où hausse persistante des prix et pression sur le pouvoir d'achat interne et extérieur des monnaies.

En Australie, l'économie se remet lentement de la récession de l'année passée. Le gouvernement pousse à l'accélération de la reprise conjoncturelle et les exportations ont déjà pu s'accroître sensiblement. *En Nouvelle-Zélande*, au contraire, les efforts

du gouvernement tendent à réduire la surchauffe et à contenir la persistante diminution des réserves monétaires due à une balance commerciale déficitaire. *Au Japon*, les effets apaisants des mesures prises contre la surexpansion se sont accentués. L'exportation a connu un nouvel essor, si bien que les perspectives d'une balance des paiements équilibrée se sont améliorées.

En Europe, l'accroissement s'est, d'une façon générale, ralenti, bien que, dans différents pays comme la France et l'Italie, il se soit maintenu presque sans fléchissement alors qu'en Allemagne il a subi une nette accalmie et qu'en Angleterre, c'est la stagnation qui s'y est installée. *En France*, l'accélération de la progression économique intervenue vers la fin 1961 s'est encore accentuée. La balance commerciale et des paiements continue à évoluer de façon satisfaisante. *En Italie*, après que le revenu national réel se fût accru de 8% en 1961, la progression économique se poursuit presque aussi vigoureuse durant ce premier semestre de 1962. Le nombre des chômeurs

affaires, si les efforts déployés par notre économie dans le sens d'une discipline librement consentie prennent corps autant qu'on le souhaite. On commence d'ailleurs à constater « de visu » les effets des restrictions de crédits aux termes du « Gentlemen's Agreement » conclu entre les banques et la Banque nationale : des chantiers de construction en panne avec terrains préparés, fondations creusées, bâtiments démolis, mais dont les travaux de construction attendent l'ouverture du crédit. Les banques ayant atteint ou dépassé le quota qui leur est attribué pour le premier semestre de l'année, pourront commencer en juillet les versements à compter sur le quota du second semestre.

« Les mesures prises pour enrayer la surchauffe ne caractérisent pas les symptômes d'une maladie de notre économie, a déclaré notre ministre de l'économie publique, le conseiller fédéral Schaffner, mais bien ceux d'une santé par trop débordante. » L'efficacité de cette lutte dépend de la réalisation raisonnée du programme de freinage mis sur pied grâce à la libre collaboration des partenaires de l'industrie, des banques et des pouvoirs publics.

L'urgence des mesures librement arrêtées ressort du fait qu'après le déficit de près de 700 millions de notre balance des revenus en 1961, le *solde passif de notre balance commerciale* a déjà atteint le montant d'un milliard (1016,4 millions) dans les trois premiers mois de cette année, chiffre le plus élevé jamais enregistré pour un trimestre (633,5 millions dans le quatrième trimestre de l'an passé, 722,8 millions dans le premier trimestre de la même année et 2822 millions pour l'année 1961). Au rythme du premier trimestre de 1962, on arriverait à un déficit annuel de la balance commerciale de 4 milliards. Le revenu de nos placements à l'étranger, le produit net du tourisme et les rémunérations de services divers seraient loin de suffire à couvrir toutes ces charges.

Par 3271 millions, les *importations* du premier trimestre de cette année sont supérieures non seulement à celles de la même période de l'année passée (2779 millions), mais aussi à celles pourtant considérables du dernier trimestre de 1961 (3120 millions). L'augmentation de nos importations porte surtout sur les produits fabriqués, ce qui est manifestement anormal pour un pays essentiellement importateur de matières premières et exportateur de produits industriels.

Quant à nos *exportations*, elles sont en nouveau progrès comparativement à la même période de l'année passée ; elles ont atteint 2254 millions contre 2057 millions

dans le premier trimestre de 1961 et 1844 millions dans le premier trimestre de 1960.

En avril également, notre commerce extérieur s'est placé sous le même signe du déficit de la balance commerciale : 265,1 millions de francs, en augmentation de 28,3 millions sur celui d'avril 1961. Les importations ont atteint 996,5 millions (+ 87,3 millions) alors que les exportations enregistrent une plus-value de 59 millions en totalisant 731,4 millions.

En ce qui concerne la répartition géographique de nos échanges commerciaux internationaux, il n'y a pas eu de profonds changements comparativement à l'année précédente. Ce qui est inquiétant du déficit de notre balance des revenus qui résultera du déficit grossi de la balance commerciale, c'est qu'il est un symptôme de déséquilibre. Il montre que notre production ne couvre plus la consommation et les investissements. Pour le marché de l'argent et des capitaux, ce déficit constitue une sorte d'épée de Damoclès risquant de provoquer un fort resserrement le jour où cesserait l'afflux de capitaux étrangers.

Il y a une grande tension sur le *marché du logement*. La valeur des projets de construction pour l'année courante (10,2 milliards) s'est accrue encore de 27 % par rapport à l'année précédente. Rien d'étonnant alors à ce que la pénurie de main-d'œuvre se soit aggravée. Le nombre des travailleurs étrangers dépassait de nouveau de 28 % en février celui de l'année précédente et s'élevait déjà à 445.610 personnes.

Rien d'étonnant encore que *l'indice des prix à la consommation* marque une sensible et continue hausse. Il s'inscrivait à 194,6 points à fin mai contre 193,1 un mois auparavant et 191,4 au début de l'an.

Et la progression continue puisque l'indice a atteint 195,1 points à fin juin dernier.

Marché de l'argent et des capitaux

Contrairement à ce qui s'était passé un an auparavant lorsque d'importants capitaux étrangers s'étaient réfugiés dans notre pays, la situation du marché monétaire et financier n'a pas évolué d'une façon particulière au cours du premier trimestre de 1962. Si le marché est resté liquide dans l'ensemble, le renforcement de la *liquidité* habituelle en début d'année ne s'est pas produit. Le revirement qui se dessinait depuis quelques temps a pris forme plus nettement, si bien que, dépendant dans une plus large mesure de l'épargne courante, la liquidité a passablement diminué. Les déficits croissants de la balance des revenus l'ex-

pliquent aussi clairement. A une offre réduite d'argent et de capitaux ont correspondu une demande en persistant accroissement des crédits bancaires et la mise à contribution accrue du marché des capitaux sous forme d'augmentation des emprunts publics et des émissions d'obligations. Le rendement moyen des valeurs d'Etat de premier ordre s'est de ce fait élevé également à 3,10 % à fin mars, même à 3,25 % à fin avril, contre 2,98 % à fin décembre et 2,82 à fin avril 1961. A mi-juin dernier, ce rendement était encore de 3,25 %.

Il résulte de cette situation qu'une légère tendance à la hausse s'est manifestée dans les conditions d'intérêt. Les émissions d'emprunts publics sont lancées à 3 1/2 % par les Centrales de lettres de gages, les cantons et les villes et à 3 3/4 % par les entreprises électriques. Les derniers emprunts ont ainsi tous connu le succès. Le taux des obligations varie entre 3 1/4 et 3 1/2 % selon le terme. Quelques petites banques locales en mal de liquidité offrent déjà 3 3/4 %. Sur le marché à court terme, les grandes banques ont servi un taux de 2 2/8 % sur les dépôts à 3 mois de terme, contre 2 1/8 % au début de l'année. Les taux n'ont guère fluctué sur le marché à moyen terme. Celui de l'épargne reste en moyenne de 2,75 % dans les banques cantonales. Mais, comme nous venons de le dire, ces taux se sont nettement raffermissés sur le marché à long terme. Il semble que certains groupes de banques se préparent à une hausse de 1/4 % pour l'automne prochain, ce qui veut dire qu'on bonifierait le 3 3/4 % aux bons de caisse à 5 ans et plus de terme. Cela dépendra cependant des conséquences de la convention signée par les banques concernant la restriction du crédit. S'il devait en résulter une accumulation de gros capitaux liquides qui, par suite de ladite convention, ne pourraient pas être investis en prêts et crédits, cela amorcerait éventuellement plutôt une tendance à la baisse.

Dans le secteur des crédits et depuis fin 1961 déjà, une grande banque cantonale a élevé à 4 % le taux des crédits de construction, étant entendu néanmoins que la consolidation de l'emprunt interviendrait encore au taux de 3 3/4 %. Fait significatif, une Caisse hypothécaire, établissement officiel d'un canton prépondérant, a annoncé dans son dernier rapport annuel qu'elle s'est vue obligée, comme les autres banques du canton, de fixer à 3 3/4 % le taux d'intérêt des prêts nouvellement consentis aux communes et autres corporations de droit public. Il n'y a pourtant qu'à peine un an et demi que cette banque avait abaissé ce taux à 3 1/2 %, cela à l'encontre de toute logique puisqu'à l'époque le loyer de l'ar-

gent coûtait 3 1/2 % pour les obligations à 5 ou 6 ans de terme. Nous avons taxé d'étrange cette décision et critiqué l'injuste privilège accordé aux communes au détriment des débiteurs propriétaires. Cette banque, qui avait donné le mauvais exemple, se voit contrainte de revenir sur une décision devenue à la longue insupportable. Nous ne manquons pas de nous en réjouir dans l'intérêt de nos Caisses de crédit.

Nous ne nous arrêtons pas sur le vent de panique qui a soufflé à fin mai sur la bourse de Wall Street à New York et qui a créé un climat de dépression sur les grands marchés des valeurs du monde capitaliste, d'Europe particulièrement. Ce secteur du marché ne touche pas celui de nos Caisses locales et les répercussions de ses sautes d'humeur n'influent en rien sur leur activité. La chute brutale des cours n'était en partie d'ailleurs qu'un ajustement douloureux après une spéculation exagérée sur la poursuite de l'expansion économique et, pour une autre part, qu'une épreuve de force entre le gouvernement Kennedy et la grande industrie. On a parlé de 20 milliards de pertes. Il y a donc des gagnants et des perdants, mais les cours se sont raffermis à tel point que la situation s'est presque normalisée.

Pour nos Caisses Raiffeisen

Il n'y a pas lieu d'entrevoir une modification quelconque à l'échelle des taux pour les Caisses qui appliquent les conditions préconisées suivantes :

Créanciers :

Obligations à 3 ans de terme :	3 1/4 %
Obligations à 5 ans de terme :	3 1/2 %
Dépôts en compte à vue :	1-1 1/2 %
Dépôts d'épargne :	2 3/4 %

Débiteurs :

Hypothèques de premier rang :	3 3/4 %
Hypothèques de rang postérieur avec garantie complémentaire :	4 %
Avances sur nantissement :	4 %
Avances contre cautionnement :	4 1/4 %
Engagement de bétail :	4 1/2 %
Avances aux communes :	3 3/4 %

On notera, comme nous le précisons plus haut, que le taux des avances aux corporations de droit public s'est affirmé à 3 3/4 % et qu'il y a donc lieu d'abandonner le taux privilégié de 3 1/2 %. En épargne et bien que le taux soit généralement de 2 3/4 %, quelques Caisses soumises à la concurrence locale se voient contraintes de

bonifier le 3 %. Dans ce cas, il faut en tirer la conséquence pour assurer le rendement normal, c'est-à-dire l'alimentation judicieuse des réserves.

Fx

A propos de la gratuité des fonctions

On croit souvent que, par les temps qui courent, ce principe de base n'est plus actuel, qu'il est suranné, qu'il y a belle lurette que partout ailleurs il est tombé dans l'oubli et que, chez nous aussi, il serait temps de s'aligner. Détrompez-vous, chers amis lecteurs. Dans tous les pays où le système Raiffeisen d'épargne et de crédit est pratiqué, il s'épanouit brillamment grâce à la fidélité aux idéaux sociaux et spirituels inspirés par le fondateur. Voyons ce qu'en dit le pionnier des Caisses de crédit mutuel au Canada.

A la question : « Ne pensez-vous pas qu'il sera assez difficile de trouver des hommes compétents à remplir gratuitement des charges d'administration et de surveillance de ce genre ? », M. Desjardins, pionnier des Caisses de crédit qui portent son nom au Canada, répondit : « C'est une question de formation. Il faudra peut-être faire beaucoup de propagande avant d'arriver à convaincre les gens, qui ne sont accoutumés à ne travailler que pour de l'argent, à bien vouloir se charger gratuitement de tels devoirs ; mais, d'un autre côté, je suis certain qu'il y a partout des hommes compétents en nombre suffisant, et des citoyens assez dévoués pour remplir ces charges lorsqu'ils comprendront leur mission élevée et les bienfaits qu'ils conféreront au public, surtout aux travailleurs manuels si dignes de sollicitude. Nous avons trouvé tous les éléments nécessaires au rouage d'une administration qui présente pourtant des responsabilités sérieuses. Malgré cela, nos conseillers sont facilement recrutés, et bien qu'ils aient le maniement de milliers, peut-être de millions de piastres, encourageant par là même une grande responsabilité, aucun d'eux ne reçoit un sou de rémunération. Tous les militants d'une Caisse populaire la servent gratuitement ; c'est la loi et le dévouement social qui l'exigent. »

Et *La Revue Desjardins* (juin 1960) de reprendre ces directives émises par le pionnier en 1907 déjà, et de les faire suivre des commentaires suivants :

Les Caisses populaires doivent s'en tenir toujours à ce principe fécond de la gratuité des fonctions. Pour peu qu'on connaisse la nature humaine et qu'on réfléchisse aux raisons qu'évoque le fonda-

teur en faveur de la gratuité des fonctions, on se rend bien compte que M. Desjardins a eu raison de mettre à la base de sa Caisse la gratuité des fonctions, ou mieux, le dévouement social qu'elle postule.

La Caisse populaire est une institution pour des gens à revenus modestes. Il importe que ses frais d'opérations soient réduits à un strict minimum, qu'elle coûte le moins cher possible aux classes besogneuses qu'elle veut aider. Voilà pourquoi son fondateur a voulu que son administration fût gratuite. Seul le gérant et les employés peuvent recevoir un salaire. Donc pas de jetons de présence, pas de commission aux dirigeants de la Caisse populaire ; leurs services doivent être absolument gratuits.

La Caisse populaire doit compter sur le dévouement et la générosité des citoyens de la paroisse. Elle est une œuvre paroissiale, et les œuvres ont comme point d'appui le dévouement de citoyens à l'esprit social et au cœur généreux. Le bien que ces personnes dévouées accomplissent en s'acquittant généreusement des fonctions qui leur sont confiées, leur procure sans doute une joie qui est leur meilleur salaire. L'exemple qu'elles donnent est une garantie de succès pour les institutions de bien commun. Encore là, M. Desjardins a fait preuve de clairvoyance, de perspicacité, d'un excellent jugement.

Grâce au fait que les activités de la Caisse populaire sont confinées à la paroisse où tous les gens se connaissent, les démarches pour s'assurer de l'honnêteté et de la solvabilité de ceux qui sollicitent un emprunt ne coûtent rien ou pratiquement rien. Il en résulte cet avantage matériel qui est de réduire les frais d'opérations à un strict minimum. Les déposants et les emprunteurs en bénéficient ; grâce à cette économie administrative, ils peuvent profiter de conditions d'intérêt plus favorables.

La gratuité des fonctions administratives présente un autre avantage précieux pour la Caisse populaire : ceux qui sont portés à la direction de la Caisse ne sont pas mus par l'idée de profits ou d'avantages financiers à retirer ; c'est par esprit de dévouement et de charité sociale qu'ils consentent à accepter et à remplir en toute liberté d'action, une fonction dans la Caisse ; le principe de la gratuité des fonctions favorise à la tête de la Caisse le choix de personnes honorables, dévouées et désintéressées. Ne touchant pas de salaire, ni jetons de présence, ni autre rémunération, les administrateurs et les commissaires de crédit n'ont pas intérêt à engager leur Caisse populaire dans des prêts risqués, dans des affaires hasardeuses ; ils ne voient pas dans leur Caisse un « bon fromage » à conserver pour eux à tout prix.

La gratuité des fonctions est une garantie de bonne administration et de sécurité de la Caisse ; elle est chez ses dirigeants la manifestation extérieure de leur esprit social, de leur désintéressement, de leur légitime et louable ambition de bien servir, toutes choses qui sont à la base de la vie coopérative de la Caisse populaire Desjardins.

Le jubilé de la Fédération vaudoise des Caisses Raiffeisen

Dans la vie des individus, comme d'ailleurs dans celle des sociétés, il est de louable tradition de marquer d'une pierre blanche les différents anniversaires qui se succèdent au gré de l'existence. Loin de vouloir se soustraire aux lois de cette heureuse coutume, la Fédération vaudoise des Caisses Raiffeisen a tenu, à juste titre, à marquer dignement ses 50 ans d'activité, les 50 ans de franche et loyale collaboration de ses Caisses affiliées avec l'Union centrale, 50 ans de coopération à la diffusion de la charte Raiffeisen en terre vaudoise, au renforcement de l'idéal mutualiste dans le domaine rural de l'épargne et du crédit.

A l'instar des assemblées ordinaires, ou mieux encore, une telle manifestation commémorative ne peut que vivifier l'esprit d'association qui se manifeste d'une manière visible et évidente. C'est là, en effet, qu'accourent des hommes animés d'un même idéal, de l'esprit d'entraide, de la volonté bien arrêtée de se soutenir mutuellement et loyalement, de ces hommes, comme le disait si justement le pasteur allemand Meyenschein, « ayant tous peut-être au cours de l'année souvent soupiré et lutté avec peine pour demeurer fidèles à cette idée sublime, lorsqu'ils avaient lieu d'être affligés par la sottise, la méchanceté, l'égoïsme ou la bassesse, qui se réunissent là où maint roseau courbé et redressé, où maint lumignon fumant redevient une flamme brillante et réchauffante ».

Aussi est-ce bien inspirés que les dirigeants de la Fédération vaudoise acceptèrent les propositions des responsables de la Caisse de Bex désireux d'assumer l'organisation de cette journée. Et c'est une cité bellerine, toute de soleil et de fleurs, endimanchée pour la circonstance, qui accueille la sympathique cohorte des raiffeisenistes vaudois, ce samedi 28 avril. Les abords de la Grande salle, de construction récente, affichent une ambiance de fête, tandis que les arrangements floraux de fort bon goût se disputent l'admiration des délégués. Pourtant, l'heure des délibérations approche. Il suffit pour s'en rendre compte de jeter un coup d'œil sur la tribune officielle où le Comité fédératif procède aux dernières mises au point.

Il a sonné 10 heures lorsque le président, M. Samuel Chevalley, préfet de Lavaux, ouvre la séance administrative, avec

des paroles aimables à l'intention des 250 délégués représentant 73 des 75 Caisses affiliées au mouvement cantonal. Après avoir remercié la section organisatrice de Bex, qui a remarquablement fait les choses, le président présente un historique apprécié de cette florissante cité où voisine la plus grande variété des climats, des productions et des sites. N'a-t-on pas le privilège, dit-il, de jouir à volonté de températures méridionales et, en quelques instants, suivant le mode de locomotion choisi, d'être dans la même commune, sur le glacier des Diablerets.

« Bex a fait parler d'elle depuis fort longtemps. C'est ainsi que plusieurs sépultures helvètes furent découvertes, à un mètre de profondeur, près de l'hôtel des Salines. En 1886, on trouva dans un vase de terre 650 pièces romaines et deux bracelets en argent. Est-ce là un prélude à l'épargne et à la création de la Caisse Raiffeisen ?

Au gré des siècles et durant toute l'époque féodale, de nombreuses Seigneuries se sont jalonnées la région. En 1179, les nobles de Bex furent investis des droits de l'Evêque de Sion et garants du traité conclu entre celui-ci et le comte de Savoie. Girold de Bex réunit une partie des fiefs et fit bâtir le château dominant la région. L'histoire dit qu'il fonda le bourg auprès de l'église. Ensuite de nombreux différends, les terres furent très morcelées et s'interpénétraient. Il est intéressant de relever qu'à cette époque déjà, les Comtes de Blonay, dont l'un Jean était qualifié de co-Seigneur de Bex, se disputaient la région avec l'Abbaye de Saint-Maurice. Ce n'est que dès la domination bernoise que les paysans furent affranchis des redevances aux différents fiefs. »

Puis vient le message de bienvenue individuelle que le président adresse aux nombreux invités, parmi lesquels M. le conseiller d'Etat Pierre Graber, M. Henri Tauxe, préfet du district d'Aigle, MM. Rittener, municipal de Bex et Louis Anex, député, MM. Chevallaz, directeur de la Chambre vaudoise d'agriculture, Pierre Chavan, directeur de l'Ecole d'agriculture de Marcelin sur Morges, Rodolphe Schilt, pasteur de la paroisse, le nouveau directeur de l'Union suisse, M. Arnold Edelmann, D^r en droit, et Roland Séchaud, de l'Office de revision de Saint-Gall. Invitées également, les autres

fédérations romandes, à l'exception de la Jurassienne qui tient son assemblée annuelle le même jour et dont M. Chevalley donne lecture de l'aimable message qu'il a reçu du président M. Michel, sont représentées par MM. Zufferey, président des Caisses du Bas-Valais, Marius Constantin, président des Caisses genevoises, Louis Matile, vice-président du groupement neuchâtelois et Joseph Beaud, vice-président des sections de Fribourg romand.

Le bureau de l'assemblée est ensuite complété par la désignation des scrutateurs que le président choisit en la personne de MM. Mamin (Blonay), Luginbuhl (Mies), Morier (Le Sépey) Duperrex (Mézières), Culand (Villeneuve) et Henchoz (Rossinière).

Comme de coutume, la présentation foulée du procès-verbal de la dernière assemblée d'Ollon se concrétise pour son auteur, M. Viallon (Ballens), par la ratification de l'assistance et les félicitations du président.

Rapportant au nom des Caisses vérificatrices, le délégué de Noville n'a aucune peine à obtenir l'approbation des comptes de la fédération pour l'exercice écoulé. Pour 1963, cette mission incombera aux sections de Bex et de Corbeyrier. Ensuite, l'assemblée se prononce en faveur du maintien du *statu quo* en ce qui concerne le mode de perception des cotisations annuelles.

Des chiffres qui sont commentés, il ressort que l'exercice 1961 a permis, une fois de plus, à ces coopératives rurales d'auto-financement de s'affirmer à nouveau par des progrès encore jamais atteints. Au 31 décembre 1961, les 75 Caisses Raiffeisen vaudoises, toutes affiliées à l'Union suisse des Caisses de crédit mutuel, groupaient 7052 sociétaires et 23 970 épargnants. La somme des bilans s'élevait à 92,8 millions, affichant ainsi la progression remarquable de 10,4 millions de francs, soit de 12,7 % sur l'exercice précédent. En augmentation de 36,5 millions, le chiffre d'affaires était de 218,4 millions. Conformément aux prescriptions statutaires, le bénéfice global de fr. 247 456.32 a été intégralement attribué aux réserves qui atteignent ainsi 4,7 millions de francs.

La liquidation des affaires administratives comprend notamment la remise du portefeuille traditionnel à huit membres dirigeants ayant œuvré 25 années durant au sein des comités de leur Caisse respective. Ce sont :

MM. Eugène Baatard, Cully,
Emile Gavin, Forel,
Maurice Thibaud, Rances,
Albert Ravey, Rances,
André Basset, St-Barthélemy,

Samuel Destraz, Servion,
Louis Echenard, Bex,
Roger Jacquier, Bex.

Après avoir honoré la mémoire de M. Albert Randin, vice-président du Comité cantonal, décédé l'an dernier, l'assemblée, par un vote unanime, confie le siège ainsi devenu vacant à M. Alfred Burdet, syndic de Method et distingué président de la Caisse locale. Acceptant une réélection, les membres du Comité sont ensuite confirmés dans leurs fonctions pour une nouvelle période de quatre ans.

Dans son « tour d'horizon », M. Séchaud, délégué de l'Office fiduciaire de Saint-Gall, ayant analysé la situation matérielle du mouvement sur le plan cantonal et national, se plaît à relever l'excellente administration des Caisses vaudoises et le rôle qu'elles se doivent de jouer dans le cadre de l'évolution économique du moment. Distribuant les conseils d'usage aux responsables de ces institutions d'entraide, le rapporteur commente plus particulièrement le bilan moral de l'organisation, exhortant les raiffeisenistes à rester fidèles aux principes fondamentaux du système.

Invité d'honneur, M. le conseiller d'Etat Pierre Graber apporte aux raiffeisenistes vaudois le message de félicitations et les vœux du Gouvernement.

Après la discussion qui mit un terme à la partie administrative, le président invite tout le monde à se rendre dans le parc municipal où est servi, par d'accortes Vaudoises en costume, l'apéritif aimablement offert par la commune et l'Association viticole de Bex.

Puis l'assemblée se retrouve dans la Grande salle pour le repas en commun, à l'issue duquel se déroule la partie jubilaire, savamment entrecoupée par les productions fort goûtées du corps de musique « L'Instrumentale de Bex » que dirige M. de Par-dieux et du chœur d'hommes « L'Harmonie des Alpes », placé sous la direction de M. J.-P. Cherix. Après les souhaits de bienvenue du président de la Caisse locale, M. André Nicollerat, le président cantonal sait retenir l'attention des délégués par sa captivante notice historique de la Fédération cinquanteenaire, « fondée le 16 mars 1912 par les délégués de 16 Caisses ayant corroborés les statuts préalablement élaborés par une commission d'étude composée de :

MM. Mounoud, pasteur à Palézieux,
Schumacher, pasteur à Daillens,
Duvoisin, notaire à Grandson,
Genevay, député à Bassins et
Delacuisine, instituteur à Apples.

Le président est désigné en la personne

de M. Duvoisin, alors que les quatre autres membres de la commission composent le premier comité. Ce n'est qu'en 1923, après de nombreuses tergiversations, que la fédération vaudoise, sur proposition de M. Ed. Fazan, alors député et conseiller national à Apples, envisage son entrée à l'Union suisse. En 1924, cette idée est encore développée par M. Henri Blanc, secrétaire de la Chambre vaudoise d'agriculture, lors de l'assemblée générale du 14 novembre 1925 et l'adhésion au groupement suisse est décidée à une forte majorité. Malgré les solides amitiés existantes, sept Caisses pourtant se désolidarisent, sans abandonner toutefois le principe d'une éventuelle réunification future.

Dès 1928, M. Golay, de Molondin, préside aux destinées de notre fédération avec une très haute compétence et cela jusqu'en 1944. En avril 1936, le 25^e anniversaire voit sa partie récréative placée sous la direction du capitaine Chaudet, alors caissier de Rivaz, actuel président de la Confédération et combien apprécié président du Conseil de surveillance de la Caisse précitée. Pour succéder à M. Golay, démissionnaire et acclamé président d'honneur, l'assemblée de 1944 désigne M. Fritz Mailard, de Corsier, qui œuvra avec une notoriété exemplaire jusqu'en 1950, année où il fut terrassé, en pleine activité, laissant d'unanimes regrets. Pour lui succéder, il est fait appel à M. Louis Besson, de Vuarrens, qui, durant six années, fit bénéficier notre groupement de son parfait bon sens, de son amabilité toute naturelle et de son complet dévouement. »

Depuis 1956, M. Samuel Chevalley, le dynamique préfet de Lavaux, préside aux destinées des Caisses Raiffeisen avec un tact et une compétence, qualités qui n'ont d'égales que sa profonde connaissance des hommes et des choses. Au terme de sa relation fort appréciée, le président en charge n'a garde de ne pas relever l'énorme travail accompli bénévolement par les rédacteurs des 11 volumes de procès-verbaux verbalisant pour l'éternité les événements et les discussions de tous ordres, marquant les annales de la fédération vaudoise. A ce titre, il lui est agréable de congratuler publiquement l'actuel secrétaire et caissier cantonal M. Philippe Viallon qui, suivant l'exemple de feu son père, assure avec la minutie qu'on lui connaît la tenue des registres et de la caisse.

Enchaînant, le directeur de l'Union suisse, M. Edelman, dans un propos d'une forte élévation de pensée, dit sa joie de se trouver pour la première fois chez les raiffeisenistes vaudois. Mettant l'accent sur la con-

tribution idéologique des Caisses au renforcement des collectivités villageoises sympathisantes, face à l'emprise actuelle des masses, l'orateur exprime à la fédération vaudoise la reconnaissance de l'organisation tout entière, en remerciant son combien compétent et dynamique président M. Chevaley à qui il remet une corbeille de fleurs. Porte-parole des bénéficiaires du portefeuille, M. Samuel Destraz, préfet d'Oron, remercie le Comité fédératif de sa délicate attention.

Rondement menée par un major de table bien en verve que personifie le pétillant syndic de Berolle, M. Burnet, la partie récréative se poursuit dans la chaude ambiance traditionnelle de ces amicales réunions. D'aimables paroles sont encore prononcées par le représentant de l'autorité locale, M. Rittener, municipal, avant que se fasse entendre la voix des fédérations romandes. Absente pour les raisons précitées, la fédération jurassienne adresse ses vœux à son aînée vaudoise par un amical télégramme dont il est donné lecture. Poursuivant, M. Constantin, président des sections genevoises qui, elles, sont au plafond de leur possibilité au point de vue fondation, toutes les communes étant désormais desservies par une Caisse Raiffeisen, souhaite prospérité à la phalange vaudoise, en incitant ses membres à tous tirer à la même corde. De son côté, le dynamique président Zufferey apporte à la jubilaire les vœux bien sentis des 127 Caisses valaisannes et de leurs 15 000 sociétaires. Remplaçant M. Urfer, président, retenu par des obligations professionnelles, M. Louis Matile apporte le message de sympathie des 33 Caisses que compte la fédération cadette de Neuchâtel. Nouvel élu au comité cantonal, M. Alfred Burdet remercie l'assemblée de la confiance qu'elle vient de lui témoigner, puis souligne le rôle bénéfique que les Caisses se doivent de jouer dans le désendettement de l'agriculture. Terminant la partie oratoire, M. Joseph Beaud, notaire et caissier d'Albeuve, vice-président du mouvement raiffeiseniste de Fribourg romand, met une note particulière à sa sympathique intervention qu'il termine en patois gruyérien.

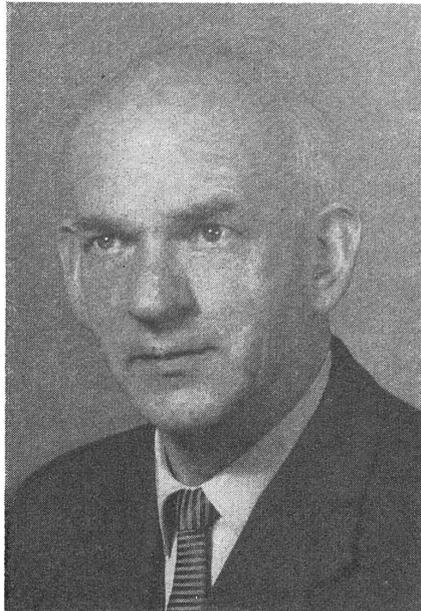
L'après-midi touche à sa fin lorsque le président, visiblement satisfait de l'heureux déroulement de l'assemblée, prend congé de l'assistance qui l'acclame, pour aller, quelque part dans le canton, planter les premiers jalons d'une prochaine fondation.

Vive notre belle union confédérale, vive la fédération vaudoise. Avec enthousiasme et conscients de la haute conception morale de notre œuvre, partons confiants et joyeux vers le centenaire.

Au Conseil de surveillance de l'Union Les nouveaux élus du Congrès de Lucerne



Mathias Werder, caissier de la Caisse de Mörschwil, membre du Comité de la Fédération saint-galloise des Caisses Raiffeisen



Rodolphe Hottinger, président de la Caisse de Davos-Frauenkirch, membre du Comité de la Fédération des Caisses Raiffeisen du canton des Grisons



Alfred Gubler, caissier de la Caisse de Winznau, président de la Fédération soleuroise des Caisses Raiffeisen

Les assises annuelles de la Fédération des Caisses Raiffeisen du Valais romand

Alors que l'égoïsme et le matérialisme submergent l'humanité, les Caisses Raiffeisen surgissent comme des îlots de paix et, sans bruit, dans le silence des campagnes, elles propagent les rayons bienfaisants du désintéressement, de la solidarité et de l'amour du prochain.

Les 240 participants à l'assemblée plénière du jeudi de Pâques, 26 avril, de la Fédération du Valais romand, à Fully, ont confirmé l'exactitude de cette affirmation qui constitue la conclusion du magistral rapport présidentiel. Effectivement, à cette époque de vitesse, de conflits internationaux, de haute conjoncture, les raiffeisenistes continuent à s'inspirer des sentiments chrétiens de dévouement, de justice et d'entraide en qui ils voient le meilleur capital productif.

En ce beau matin ensoleillé, embaumé des effluves de la floraison printanière, le président de la Fédération, *M. Urbain Zufferey*, de Chippis, rayonne de joie et de fierté devant la phalange des délégués raiffeisenistes emplissant jusqu'au dernier recoin la grande salle paroissiale contiguë à l'église du village. En termes choisis, il adresse de vibrants souhaits de bienvenue

à toute l'assistance, aux orateurs du jour, *M. Marcel Gros*, conseiller d'Etat, et *M. Géo Froidevaux*, de l'Office de révision, aux invités, aux autorités paroissiales, communales et de la Caisse Raiffeisen du lieu, au représentant de la presse, *M. Berreau*, du *Nouvelliste du Rhône*. Les délégués de la Caisse récemment constituée de Dorénavant sont acclamés en tant que représentants de la 64^e Caisse fédérée.

Le syndic de Fully, *M. Henri Roduit*, président de la Caisse locale, sait dire la fierté d'une population entièrement adonnée à la terre à recevoir les responsables des Caisses de crédit du canton et se plaît à marquer l'effort commun valeureux qui a transformé une plaine marécageuse adossée à un coteau raviné en un territoire de florissantes cultures : victoire du travail et de la perspicacité.

L'appel des Caisses fait constater la présence de 233 délégués mandatés par 59 sections fédérées. Les Caisses de Lens, Salvin, Salvan et Venthône n'ont pas répondu à la convocation. Le bureau de l'assemblée est complété par la nomination de deux scrutateurs, MM. Louis Delaloye (Saxon)

et Joseph Schvéry (Saint-Léonard). Par la présentation d'un procès-verbal imagé, *M. René Jacquod*, conseiller national, Bramois, fait revivre les péripéties de l'assemblée tenue à Sion en 1961. A son tour, le caissier de la Fédération, *M. Victor Berrut* (Trois-torrents), fait état d'une situation favorable de la caisse du ménage interne et n'a pas de peine à obtenir la décharge de l'assemblée sur proposition des sections vérificatrices de Saint-Léonard et de Grône. La Caisse organisatrice de l'assemblée prochaine rapportera sur les comptes de l'exercice en cours.

Le tableau que déroule le président, *M. Urbain Zufferey*, du développement du mouvement raiffeiseniste valaisan face à l'évolution économique tend à donner courage et confiance en l'avenir. Cela ne veut pas dire que l'on puisse s'endormir sur ses lauriers. Tout au contraire, une lutte opiniâtre et de tous les jours doit se poursuivre pour conserver à la terre valaisanne son vrai cachet ancestral alors qu'elle se trouve placée devant le grand danger de l'extension des villes et des zones industrielles, des constructions de routes, de places à réserver à l'armée, etc... « Paysan, ne te laisse pas dépouiller de ta terre ! Les billets de banque sont faits de papier. Rien n'est plus solide que le sol. »

Mais l'économie valaisanne s'organise sur tous les plans. Pour coordonner les efforts faits dans chaque secteur, une organisation de faite vient de se constituer sous le nom de « Fédération économique du Valais ». Sa mission ne sera couronnée de succès que pour autant qu'elle puisse compter sur la collaboration constructive de tous les organismes existants. Aussi le président n'éprouve-t-il aucune difficulté à convaincre l'assemblée à donner son adhésion à cette organisation centrale au sein de laquelle la Fédération des Caisses Raiffeisen pourra œuvrer au profit du pays.

Le rapport présidentiel fait enfin ressortir les nouveaux et considérables progrès réalisés par nos instituts financiers locaux d'épargne et de crédit comme aussi la place toujours plus prépondérante qu'ils occupent dans l'économie de nos communes autonomes. Les 63 Caisses fédérées ont vu leur nombre porté à 64 à la suite de la fondation de la Caisse de Dorénavant, en février dernier. En progression de 96 unités, l'effectif des sociétaires atteint le nombre de 8724. L'effectif de déposants suit un rythme plus accentué passant de 19 688 à 20 650. Ils ont constitué un volume d'épargne de 61,7 millions de francs auxquels s'ajoutent les 18,8 millions de dépôts à terme et les 9,3 millions de dépôts en compte courant. Le chiffre global des bilans de 96,5 millions marque l'augmentation record de 11,8 millions, soit le 13,9 % sur l'année précédente, pour un mouvement d'affaires de 179 millions. Compte tenu des bénéfices globaux de fr. 259 847.—, les réserves atteignent 3,6 millions. Précisons encore qu'avec la Fédération œeur du Haut-Valais, le canton compte 127 Caisses groupant 15 213 sociétaires et marquant un chiffre d'affaires de 334 millions pour un montant global des bilans de 179 millions.

Après avoir reçu la promesse de la Caisse de Riddes d'organiser la réception des délégués pour l'assemblée de l'an prochain, le président se fait un devoir de rendre un hommage ému aux dirigeants disparus depuis la dernière assemblée. Toute l'assistance se recueille à leur mémoire. Dans le cadre de cet acte de reconnaissance envers ceux qui ont œuvré aux leviers de commande de nos institutions d'entraide, le président proclame le palmarès des chevronnés qui ont accompli 25 ans d'activité, c'est-à-dire de dévouement, au sein des organes dirigeants et qui se voient gratifiés du traditionnel portefeuille dédicacé, pendant que redoublent les applaudissements. Les fortes paroles de M. Zufferey ne font qu'ajouter à cet hommage public envers les jubilaires dont nous nous plaignons à publier les noms : MM. Alphonse Gex, Mex,

Maurice Micheloud, Grône,
Joseph Bétrisez, Saint-Léonard,
Francis Roserens, Massongex.

Il appartenait au délégué de l'Union de Saint-Gall, M. Géo Froidevaux, de faire une revue rétrospective des « 60 ans de l'Union Raiffeisen suisse ». Apportant en même temps le message de félicitations et les vœux de la direction centrale, l'orateur retraça les événements qui marquèrent la fondation, en 1902, de l'Union suisse des Caisses de crédit mutuel du système Raiffeisen, sous l'énergique impulsion du curé J.-E. Traber, fondateur de la première Caisse locale en 1900 dans sa paroisse de Bichelsee (Thurgovie). M. Froidevaux exalta la mission de l'organe de faite, solidement charpenté, avec sa Caisse centrale et son Office fiduciaire et de revision au service des 1081 Caisses affiliées et de leurs 21 fédérations cantonales ou régionales. Gérant deux milliards de la fortune populaire le mouvement Raiffeisen suisse participe avec toute l'énergie de son enthousiasme et la puissance de ses moyens à la rénovation de la vie rurale.

Le gouvernement cantonal ne manque d'ailleurs jamais l'occasion de mettre en évidence l'excellence de l'œuvre sociale qu'accomplissent les Caisses Raiffeisen. Il le fait chaque année, à cette assemblée, par la voix de son représentant. Une fois de plus ce fut le conseiller d'Etat Marcel Gros qui apporta le message des hautes autorités du canton, message contenant des vœux, des félicitations et des encouragements. Au titre de chef du Département de l'instruction publique, l'orateur entretint l'auditoire du sujet qui lui tient particulièrement à cœur, du monument législatif auquel il travaille depuis plusieurs années : la nouvelle loi sur l'instruction publique qui devra être soumise au peuple. Si la loi actuelle date seulement de 1948, tout est cependant à remettre sur le métier en considération de l'évolution qu'a subie et qu'est en train de subir le canton. Cette évolution a marché si vite que tout est dépassé. La vie d'hier n'a plus aucune commune mesure avec celle d'aujourd'hui et il faut prévoir celle de demain. Problème majeure alors que celui de pouvoir donner aux enfants valaisans une instruction similaire à celle que reçoit la jeunesse des autres cantons, problème de l'accès aux études des enfants des familles pauvres ou modestes, des enfants éloignés des villages montagnards.

Par son exposé, le conseiller d'Etat Marcel Gros a su créer un climat favorable à l'approbation de cette loi-cadre qui permettra, par la suite et selon les besoins, au Conseil d'Etat ou au Grand Conseil, d'apporter des modifications judicieuses par des

ordonnances d'exécution. Il faut souhaiter plein succès à la défense d'une aussi bonne cause à laquelle les raiffeisenistes sauront accorder leur plein appui parce que le pays veut vivre et prospérer.

Et cette fructueuse et laborieuse assemblée se termine par une discussion générale fort animée et des plus constructives témoignant du sens de la responsabilité des dirigeants raiffeisenistes dans l'évolution rapide de l'économie du pays. Le président Zufferey dit encore toute sa satisfaction et ses espoirs en l'avenir après avoir remercié l'auditoire, conférenciers et auteurs du succès des assises 1962.

C'est largement l'heure de la détente, de l'apéritif servi généreusement sur la place, sous un soleil bienfaisant. On trinque à la commune progressiste de Fully et à la valeureuse Caisse locale. Puis le repas en commun réunit à nouveau tous les participants à l'Hôtel de Fully où, sous la houlette du major de table, M. Louis Lonfat (Charrat), régnera l'ambiance la plus chaleureuse et la plus fraternelle.

Cette manifestation d'union et de solidarité a témoigné du dynamisme croissant du raiffeisenisme valaisan au service des populations rurales et face aux problèmes de l'avenir.

Fx

Le raiffeisenisme en marche

Le but auquel il faut tendre est qu'il se forme dans chaque commune une coopérative de crédit d'une utilité générale et qui soit dirigée d'après les principes posés par Raiffeisen.

Prof. Dr Laur,
secrétaire des paysans suisses.

Ne faut-il pas pécher par méconnaissance des conditions de l'heure, par manque de réalisme, par anachronisme, pour afficher de nos jours une telle consigne que d'aucuns n'hésiteraient pas à qualifier de prétentieuse. En période actuelle d'euphorie conjoncturelle, où le plein-emploi assure à chacun des possibilités de gain qui engendrent un standard de vie en continue ascension, est-il encore nécessaire, pour ne pas dire raisonnable, de favoriser la création, dans nos campagnes, d'institutions autonomes d'épargne et de crédit à l'échelon du village ?

Si Frédéric-Guillaume Raiffeisen parvint après bien des échecs à fonder, vers 1860, les premières Caisses qui se développèrent par la suite et prirent plus tard son nom, c'est qu'il en sentait l'urgente nécessité, hanté qu'il était par la famine qui régnait dans la contrée qu'il administrait. Il lui fallait une solution à même d'amélio-

rer la situation des campagnards, alors victimes de la misère et des bailleurs de fonds peu scrupuleux. Mais de nos jours, plus question de misère ou de bailleurs de fonds peu scrupuleux ! Certes les temps ont changé, du moins pour certains peuples dont le nôtre, Dieu soit loué. Pourtant, il suffit d'ouvrir son quotidien pour se rendre compte, qu'on le veuille ou non, que les deux tiers de l'humanité souffrent de la faim ou en meurent.

S'il est en effet plus facile — cela découle de la logique même — de fonder des institutions d'entraide et de défense personnelle en période de récession ou de ralentissement économique, il n'en demeure pas moins vrai qu'elles justifient également leur raison d'être lorsque l'appareil économique tourne à plein rendement. Nous savons en effet que tous les secteurs ne bénéficient jamais dans une même mesure des bienfaits de la conjoncture. C'est le cas notamment des populations rurales qui pourtant se doivent de s'adapter aux exigences du moment, de rationaliser leurs entreprises. De son côté, la paysannerie se doit d'élargir constamment son parc de machines pour pallier les conséquences du manque de main-d'œuvre. C'est dire que les milieux de l'économie rurale doivent pouvoir disposer de crédits d'exploitation toujours plus importants. Pour ce faire, il leur faut des institutions de crédit avantageuses, gérées par des ruraux connaissant parfaitement les besoins de leurs concitoyens. Voilà bien le rôle de la Caisse Raiffeisen, institution parfaitement à même de gérer l'argent du village au village, en assurant du même coup l'indépendance financière de la population. C'est d'ailleurs ce qu'ont compris quelques citoyens avisés de Poliez-le-Grand.

Après que M. Paul Nicod, président de la Caisse Raiffeisen voisine d'Echallens, eut planté les indispensables premiers jalons, une séance d'orientation fut convoquée, le jeudi 26 mai dernier, à la salle communale, séance à laquelle prirent part l'instigateur précité, le préfet de Lavaux, M. Samuel Chevalley, président de la Fédération vaudoise des Caisses Raiffeisen et M. Séchaud, délégué de l'Union suisse de Saint-Gall. Cette réunion d'information se termina avec la ferme intention d'une dizaine d'intéressés de voir se créer à Poliez-le-Grand une Caisse d'épargne et de crédit, système Raiffeisen. C'est ainsi que la population fut invitée à assister à l'assemblée constituante de ladite Caisse, le vendredi 1^{er} juin dernier.

Après l'exposé d'usage accompagné des commentaires touchant l'organisation de l'institution, 25 personnes signent la déclaration d'adhésion et acceptent les statuts et règlements d'administration de la nou-

velle Caisse dont l'entrée en activité est fixée au samedi 16 juin 1962.

Ainsi constituée, l'assemblée des sociétaires procéda ensuite aux élections statutaires, en désignant un Comité de direction composé de :

M. Henri Mermoud-Gindroz, président,
M. Dominique Panchaud, vice-président,
M. Hermann Mermoud, secrétaire,
M. Charles Panchaud, membre,
M. Alfred Moosmann, membre.

Sont appelés à faire partie du Conseil de surveillance :

M. Pierre Panchaud, président,
M. David Freymond, vice-président,

M. René Pillonel, secrétaire, alors que la mission délicate d'assumer la gérance de l'institution est confiée à M. Jean Mermoud, cantonnier.

Solidement constituée sur l'initiative de la communauté qu'elle doit desservir, la 76^e Caisse Raiffeisen vaudoise ne peut que prospérer pour le bien de ses adhérents et de la population tout entière. Dirigée par des citoyens jouissant de la confiance populaire, représentant tous les milieux tant professionnels que religieux du village, nul doute qu'elle ne sache, avec l'appui de l'Union suisse, susciter la considération générale du public.

* * *



Poliez-le-Grand

Belle commune rurale forte de 383 habitants, Poliez-le-Grand, qui fait partie du cercle de Bottens et du district d'Echallens, est située à 693 mètres d'altitude sur la rive droite du Talent. Elle touche à Poliez-Pittet et à Dommartin à l'est, à Sugnens au nord, à Echallens à l'ouest et à Bottens au sud. Elle s'étend sur une superficie de 497 ha., dont 156 en prés, 274 en champs et 57 en forêts.

En compulsant l'historique du village, il semble qu'à l'origine les deux Poliez ne formaient qu'un seul territoire connu sous le nom de Polliacum. Les nombreux vestiges de l'époque en font supposer une origine gallo-romaine.

Au XII^e siècle, cette localité revêt déjà une certaine importance puisqu'elle possède une église paroissiale placée sous la dépendance du couvent de Montbenoît. Son territoire fut de bonne heure partagé féodale-

ment entre plusieurs seigneurs laïques et religieux. En 1234, Guillaume Rout de Goumoëns donne en aumône au couvent de Lutry tout ce qu'il possède à Poliez, en hommes, biens et droits. En 1275, Jean de Goumoëns prête hommage à l'Evêque de Lausanne pour plusieurs hommes à Pouly-lez-Grand. En 1350, le couvent de Romainmôtier perçoit 10 sols de cens légués par Jacques Saint-Rambert et assignés sur la dîme de Poliez-le-Grand. En 1385, noble Pierre de Vulliens possède des terres et des hommes qui en 1396 ont passé entre les mains de Catherine de Vulliens mariée à noble et puissant Seigneur Jehan de Blonay. A cette époque la dîme appartenait en entier au prieuré de Lutry. Elle consistait en messelet d'avoine.

Dans ce domaine également, les temps ont changé. L'homme peu à peu est parvenu, après moultes luttes, à conquérir le

bien qui reste le plus cher au monde, celui de l'indépendance, celui de la liberté. Au lieu de payer la dîme à un quelconque Seigneur, il est maître de son existence, de son travail, de son économie, maître de gérer ses biens et de les mettre à la disposition de ses semblables, par le truchement d'une institution d'utilité publique qu'il crée et administre lui-même, sans l'aide de l'Etat, par la solidarité étudiée et bien comprise. Restons pleinement conscients de cet immense privilège, de nos jours encore tant convoité.

Bon vent à la nouvelle Caisse de Poliez-le-Grand. Puisse une bonne étoile veiller jalousement sur ses destinées !

Sd

Rôle de la femme dans l'exploitation agricole

I

Il est un sujet qui a été rarement abordé dans ces colonnes : le problème de la femme paysanne ou de l'agricultrice, comme on dit de plus en plus chez nos voisins d'outre-Jura. A la demande d'une aimable paysanne vaudoise, lectrice assidue du *Messenger*, je vais y consacrer trois articles de suite.

L'agriculture est en pleine révolution et ceci n'est pas sans provoquer de profondes répercussions sur la vie familiale et en particulier sur la femme.

Des transformations s'opèrent et continueront de s'opérer à un rythme accéléré.

Il faut prendre conscience des réalités agricoles et surtout prendre les moyens qui nous permettront de suivre l'évolution, de comprendre, de l'orienter dans le sens d'un plein épanouissement humain, travail et capital devant toujours être mis au service de la personne humaine.

Or, aujourd'hui comme hier, dans de trop nombreuses exploitations, on n'hésite pas à investir des sommes importantes dans des machines dont la rentabilité est parfois très discutable, on achète des machines à traire, par exemple, du dernier cri, tandis que l'on refuse un petit outillage ménager dont l'utilisation économiserait combien de temps et de peine à la femme paysanne.

Il est inadmissible que, dans certaines exploitations agricoles, la femme fasse vivre la famille avec ses travaux de basse-cour et de jardinage, le patron devant conserver ses capitaux pour l'exploitation.

Encore à l'heure actuelle — on me l'a certifié — c'est un drame dans certains foyers quand la femme s'avise de demander

de l'argent à son seigneur et maître pour l'entretien du ménage ! Qu'importe que la femme doivent s'arracher les cheveux pour trouver cet argent nécessaire à la conduite du ménage et qu'elle soit souvent écrasée par la besogne.

On crierait au scandale, note justement Denise Legrand, si un salarié refusait de donner sa paie à sa femme, lui demandant de travailler pour subvenir à elle seule aux besoins financiers de la famille. Il est dramatique de devoir constater que, transposées dans le cadre agricole, ces conceptions de vie sont fort communes.

Pour tâcher de voir clair dans ce problème, il faut d'abord se poser la question suivante : quel est le rôle de la femme dans la profession paysanne ?

Il est double, semble-t-il :

1. La femme doit, dans l'exploitation, collaborer aux côtés de son époux.

2. Au sein de l'ensemble agricole, la femme doit prendre une part active dans les différentes organisations sociales, économiques, où s'élaborent les projets de réforme qui, par répercussions inévitables, vont transformer également sa vie.

Le rôle de la femme n'est pas de tout savoir, de connaître toutes les questions agricoles. Le domaine est d'ailleurs si vaste que bien des agriculteurs s'y perdent.

La participation active au travail de l'exploitation est évidemment le meilleur moyen d'arriver à bien connaître la profession paysanne. Mais, justement, dans quelle mesure cette participation reste-t-elle source de compréhension ?

Trois aspects sont à envisager :

1. Dans un travail d'esclave, comme ce

fut si souvent le cas et comme c'est encore malheureusement le cas parfois ? La femme, véritable Cendrillon, devant assurer en plus du travail ménager et de l'éducation des enfants, un rôle d'ouvrier soit aux champs, soit auprès du bétail.

Dans ces conditions, écrasée par de trop lourdes tâches, elle n'a pas la possibilité de comprendre l'ensemble du problème ; elle ne peut y apporter aucune solution d'amélioration. Elle sombre dans une espèce d'abrutissement qui lui enlève tout goût à la vie.

2. Il ne faudrait pas croire que l'inverse soit l'idéal : la femme totalement dégagée des problèmes agricoles et centrée uniquement sur les soucis familiaux et ménagers, bien que ceux-ci soient très absorbants et puissent l'occuper largement, comme ils occupent d'ailleurs les femmes des fonctionnaires, des ouvriers spécialisés, des hommes ayant embrassé les carrières libérales.

Ceci serait dangereux, l'agriculture est trop intimement liée à la vie familiale pour que la femme s'en désintéresse sans risquer de graves déséquilibres au sein du foyer et sans finalement porter un grave préjudice à l'agriculture en général.

3. Il reste une solution intermédiaire — *in medio stat virtus* — c'est la femme au foyer, mais connaissant bien la profession, participant aux décisions, apportant son point de vue différent, peut-être, mais complémentaire et combien nécessaire à une harmonie et une meilleure vie dans nos exploitations.

J'y reviendrai prochainement.

Abbé Crettol.

A propos de l'épargne scolaire

L'épargne scolaire n'entre que lentement dans les mœurs. Elle reste pourtant le moyen pratique par excellence de la formation de l'esprit d'économie chez l'enfant. Bien méritant sont naturellement les éducateurs qui en saisissent l'importance pour en faire un moyen d'enseignement. Leur collaboration s'avère nécessaire. Une fois acquise, le succès est assuré. Voici ce qu'en pense et ce qu'en dit le président d'une Caisse frivole dans son rapport annuel à l'assemblée générale :

« Une chose est certaine, année après année, nous enregistrons un essor heureux de notre petite institution bancaire. L'épargne scolaire, lancée il y a deux ans, va son bon

petit chemin ; la plupart des classes de la paroisse la pratiquent de façon admirable. Que les maîtres qui en sont les artisans en soient félicités et remerciés ! Que ceux qui ont eu moins de chance dans ce domaine ne se découragent pas ! Qu'ils se souviennent que l'épargne est une discipline ardue à inculquer à notre jeunesse moderne, qu'elle réclame des efforts sérieux et constants, mais que, d'autre part, elle procure à ceux qui la pratiquent beaucoup de satisfaction, une maîtrise de soi et le moyen par excellence pour forger un caractère qui marquera pour la vie. Epargner, c'est prévoir. Prévoir, c'est la sagesse. La sagesse est la porte ouverte à de nombreuses vertus qui font de l'individu ce quelqu'un qui est, pour la société, pour la collectivité, un élément de valeur. »

Accueil chaleureux de Courtételle aux raiffeisenistes jurassiens

De par les études qui y ont été présentées et les débats féconds qui se sont ensuivis aussi bien que par l'ambiance de fraternité et de concorde qui y a régné, les assises annuelles de la Fédération jurassienne ont été une cure d'enthousiasme, une cure de rajeunissement des cœurs, des énergies et du dévouement à la cause Raiffeisen. Le soleil, bien avare de ses grâces en ce printemps, brillait de ses mille feux et apporta sa forte contribution au succès de la journée.

Cette assemblée plénière a lieu au matin du 28 avril dans la spacieuse et nouvelle halle de gymnastique aux larges verrières. L'auditoire y est compact et il règne une ambiance de fête car la Caisse locale organisatrice va faire les honneurs de présenter sa « Maison Raiffeisen », innovation qui doit être le point de départ d'une nouvelle expansion et un exemple de réalisation progressiste.

L'allocation d'ouverture du président, *M. Sylvain Michel*, ancien député de Courtedoux, se place bien sous le signe de la joie et des contacts amicaux. Après avoir rendu grâce à la Providence et avoir placé la journée sous Sa protection, le président adresse une cordiale bienvenue aux participants, aux représentants des autorités paroissiales et communales du lieu, aux invités et hôtes d'honneur dont nous citerons les noms et qualités à l'heure des toasts.

La Caisse locale de Courtételle adresse son message de bienvenue aux raiffeisenistes jurassiens par la voix de son président, *M. Louis Schindelholz*, qui se sent honoré de pouvoir présenter l'œuvre réalisée par

la mise sous toit du propre immeuble de l'institution qu'il préside. C'est pour elle une date historique à inscrire dans ses annales.

En ce même jour, le président annonce que la Fédération vaudoise des Caisses Raiffeisen tient ses assises à Bex et qu'elle commémore en même temps le 50^e anniversaire de sa fondation. Il donne lecture du télégramme de félicitations, de vœux et de sympathie qu'il fait adresser à la jubilaire. Par ses applaudissements, toute la salle s'associe aux sentiments exprimés.

Après ce digne prélude, il est temps d'en venir aux actes. Le président passe à l'ordre du jour en faisant nommer deux scrutateurs pour compléter le bureau, MM. Georges Bourquin (Diesse) et Charles Conrad (Nods). Rédigé en un style coloré et vivant, le procès-verbal remémore les péripéties de l'assemblée de l'an dernier aux Breuleux. L'assemblée sait manifester ses remerciements au dévoué secrétaire, *M. Louis Daucourt* (Fahy).

L'appel fait ressortir la présence de 250 délégués mandatés par 69 des 70 Caisses fédérées. La seule section de La Ferrière, pourtant annoncée, n'est pas représentée. Cette réjouissante participation témoigne de la vitalité des Caisses fédérées et de leur attachement à l'organisation de fait jurassienne. Les dirigeants du comité y trouvent une marque d'encouragement que ne cache pas le président.

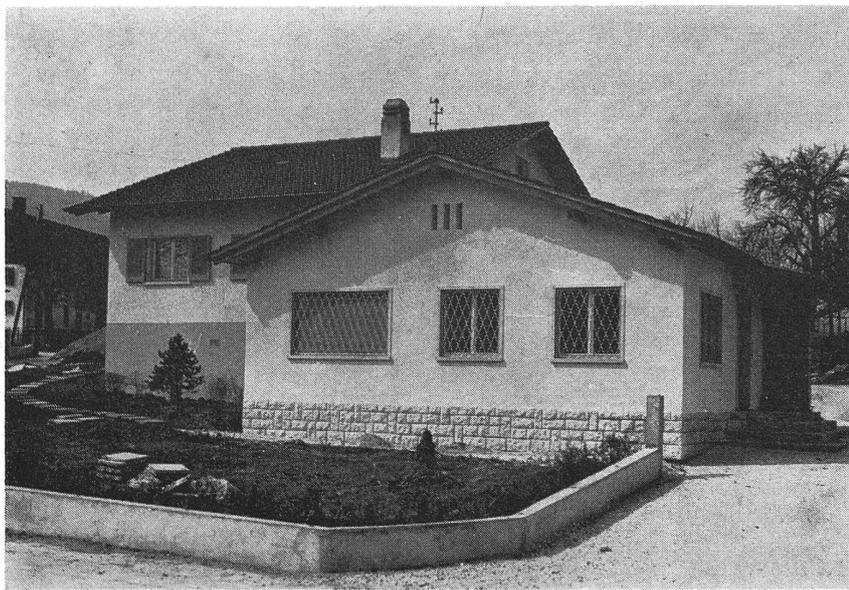
Sur le thème « Fidélité aux principes fondamentaux, prévoyance et surveillance » le rapport présidentiel fait appel aux sen-

timents d'honneur, de compétence et de responsabilité des organes des Caisses. Se couvrant de son expérience acquise à la tête d'une Caisse Raiffeisen locale en brillante situation et de celle non moins précieuse que lui donne l'accomplissement de ses hautes fonctions à la présidence du Conseil de surveillance de l'Union centrale suisse, *M. Michel* distribue conseils et mots d'ordre dont l'application est à même d'assurer la sécurité, la solidité et l'avenir de nos institutions rurales d'autofinancement. Le respect de la discipline et les sacrifices librement consentis sur l'autel de la collaboration et du dévouement portent en eux leur juste récompense : c'est la satisfaction du bien fait à autrui, tout spécialement aux gens de conditions modestes à qui l'institution garantit le respect de leur dignité d'hommes libres. Les populations rurales prennent ainsi conscience de la force de la solidarité agissante sur le plan de l'épargne et du crédit et cette considération se traduit par les remarquables résultats que le président se plaît à proclamer.

Les 70 Caisses fédérées, y compris les deux nouvellement fondées en 1961 de Montignez et de Damphreux-Lugnez, groupent 6578 sociétaires (effectif en augmentation de 233 unités). Les 23 033 épargnants (+ 1244) ont constitué un volume de dépôts de 61,6 millions de francs auxquels s'ajoutent les 9,3 millions d'obligations à terme et les 6,8 millions de dépôts en compte courant. De ces fonds confiés, 52 millions sont placés en hypothèques et 8,5 millions en petits prêts et crédits d'exploitation tandis que 5,6 millions ont été avancés aux corporations de droit public. Ce trafic financier a occasionné un mouvement de fonds de 144 millions alors que la somme globale des bilans atteignait 83,2 millions au 31 décembre 1961, chiffre en augmentation de 8,1 millions, soit de 10,8 % sur l'année précédente. L'excédent d'exploitation de fr. 310 486. — a porté les réserves à 3,6 millions de francs.

En conclusion à ce rapport d'une haute portée morale et sociale, le président se fait une joie d'obtenir, par acclamation de l'assemblée, l'adhésion au sein de la Fédération de la 70^e Caisse jurassienne récemment fondée à Damphreux-Lugnez. Les représentants de ce nouveau fleuron sont chaudement félicités. Ainsi se trouve accomplie la mission de propagande dans le Jura nord puisque toutes les communes bénéficient des bienfaits d'un propre établissement financier. Il conviendra dès lors de parfaire l'œuvre dans les districts de Moutier et de Courtelary, celui de La Neuveville ayant complété son équipement dans ce domaine.

La trésorerie du ménage interne de la



La Maison Raiffeisen de Courtételle

Fédération se présente sous un jour favorable et le caissier, *M. Albert Ackermann* (Montsevelier) obtient aisément, et avec les remerciements d'usage, décharge de l'assemblée pour sa gérance, selon les propositions des Caisses vérificatrices de Courtemaîche et de Sorvilier. Celles de Bure et de Boécourt rapporteront sur les comptes de l'exercice 1962. Au vu de la saine situation de la caisse, l'assemblée décide le *statu quo* quant à la cotisation annuelle pour l'année en cours.

La remise solennelle des portefeuilles-souvenirs aux vétérans ayant accompli 25 ans d'activité au sein des organes de leur Caisse est un acte traditionnel qui ne manque pas d'émouvoir l'assistance. Il vaut certes la peine de mettre à l'honneur ces chevronnés qui ont à leur actif un quart de siècle de fidélité, de dévouement et de loyale collaboration au service du bien commun. Spontanément, l'assemblée les acclame. Ce sont :

- M. l'abbé Theurillat, révérend curé-doyen Les Bois,
- M. l'abbé Cordelier, révérend curé, Courtételle,
- M. l'abbé Marer, révérend curé, Grandfontaine,
- M^e Laurent Aubry, avocat, Saignelégier,
- Mme Gabrielle Crelier, Bure,
- MM. Joseph Godat, Les Bois,
Luc Baume, Le Noirmont,
Louis Michel, Courtedoux,
Paul Adam, Cornol,
Joseph Hêche, Cornol,
Joseph Moriz, Movelier.

Dans le cadre de la proclamation des mérites, le président désigne les lauréats des prix de la Fédération aux examens de clôture du printemps dernier de l'ECA de Courtemelon. Ce sont : M. Jean Paupe, de Soubey, gagnant du prix d'économie rurale, et M. Pierre Zurcher, de Reconvilier, gagnant du prix de comptabilité. Ces studieux élèves ont d'ailleurs marqué leur bonheur par un message de remerciement.

L'ordre du jour appelle encore une élection complémentaire au comité de la Fédération. De son lit d'hôpital, M. Joseph Froidevaux, président de la Caisse du Noirmont, transmettait un message amical à l'assemblée des Breuleux de l'an dernier alors qu'un mois plus tard il nous quittait pour la patrie céleste. M. Froidevaux fut un membre dévoué du comité. Sa fidélité doit être donnée en exemple puisqu'en 20 ans d'activité, il n'a jamais manqué une seule séance. M. Michel rend un hommage de reconnaissance à ce méritant raiffeiseniste alors que l'assemblée, debout, se recueille pieusement à sa mémoire. Pour le remplacer et sur proposition du comité, les

délégués élisent à l'unanimité M. Gilbert Giauque, secrétaire municipal et président de la Caisse de Prêles. Ainsi, avec celui de La Neuveville, tous les districts du Jura se trouvent représentés au sein du Comité fédératif.

Officiellement délégué par l'Union de Saint-Gall, *M. Géo Froidevaux* apporte le message de félicitations et les vœux de la Direction centrale. Il commente très brièvement l'excellent bilan de qualification qui résulte des révisions professionnelles effectuées par lui-même et par son fils reviseur, présent également à l'assemblée. Mais son exposé s'étend tout spécialement sur « Les 60 ans de l'Union Raiffeisen suisse ». En effet, cette union nationale fut fondée en 1902, sous l'énergique impulsion du curé Jean-Evangéliste Traber, fondateur en 1900 de la première Caisse locale dans sa paroisse de Bichelsee en Thurgovie. Il valait la peine de remémorer cet événement et de retracer les étapes successives qui ont conduit l'Union suisse des Caisses de crédit mutuel du système Raiffeisen à s'imposer par sa force et sa considération dans l'économie du pays. M. Foidevaux s'est surtout plu à exhaler la mission de l'organe de faite solidement charpenté, avec sa Caisse centrale et son Office fiduciaire et de révision, au service des 1081 Caisses affiliées et de leurs 21 fédérations cantonales ou régionales. Ayant mis en évidence les éléments de succès du raiffeisenisme suisse qui gère à lui seul deux milliards de la fortune populaire, il proclame qu'en assurant l'autonomie financière des communes, le mouvement Raiffeisen participe avec toute l'énergie de son enthousiasme et la puissance de ses moyens au renforcement de la structure du pays.

Et le délégué de l'Union profite de la circonstance pour féliciter la Caisse de Courtételle de sa belle réalisation dans la construction d'un immeuble à son propre usage. Cette réalisation est donnée en exemple aux Caisses qui pourront se trouver placées devant le même problème à résoudre. Il était donc nécessaire que des commentaires fussent faits et des instructions précises données, ici pour éviter d'inutiles illusions, là pour marquer la bonne marche à suivre, comme à Courtételle, en plein accord avec les directives de l'Union.

Après la discussion générale habituelle utilisée pour la mise au point de quelques questions d'ordre pratique, les participants ont le privilège d'apprécier un concert de gala fort applaudi donné par la célèbre fanfare de Courtételle sous la talentueuse direction de M. Ernest Beuchat, instituteur.

Et c'est le merci final du président, à tous ceux qui ont contribué au succès de cette

manifestation officielle. Les délégués bénéficient alors d'un instant de détente pour déguster un apéritif offert par la municipalité de Courtételle sous le passage couvert du collège et pour visiter la nouvelle « Maison Raiffeisen » qui constitue pour eux la démonstration concrète des possibilités de la coopération.

En cortège conduit par la fanfare, toute la phalange se rend à l'Hôtel de la Gare où le repas en commun excellemment servi permettra cette franche fraternisation qui caractérise les contacts raiffeisenistes. Les tables sont garnies de fleurs, de petites attentions, et chaque convive se trouve en possession du journal *Le Pays* de Porrentruy qui a rempli toute une page par des souhaits de bienvenue, par des notices historiques et le cliché du nouvel immeuble de la Caisse Raiffeisen, le tout dû à la plume du nouveau caissier, M. Ernest Guélat.

Durant cette seconde partie de la journée, non la moins agréable, *M^e Laurent Aubry*, avocat à Saignelégier, fera preuve de ses brillantes qualités de major de table en donnant aux invités l'occasion d'exprimer leurs sentiments. C'est ainsi que prendront successivement la parole *M. René Comte* — interprète du maire Joseph Chételat retenu par la maladie — au nom du Conseil communal, *M. Bernard Rais*, président, au nom des autorités paroissiales, *M. Léon Membrez*, président fondateur et membre d'honneur de la Fédération jurassienne qui rappelle d'agréables souvenirs, *M. le professeur Joseph Cerf*, ingénieur agronome, qui apporte le vibrant message de l'Ecole cantonale d'agriculture de Courtemelon et qui voit, dans nos coopératives rurales, l'institut financier idéal permettant à l'agriculture de réaliser l'évolution imposée par les temps nouveaux, dans la perspective d'une adhésion au Marché commun.

Bref, ce n'est pas sans quelques regrets qu'en fin d'après-midi les délégués reprennent le chemin du foyer emportant dans leur cœur la conviction qu'une telle manifestation d'union et de solidarité a témoigné du dynamisme croissant du raiffeisenisme jurassien au service de nos communes rurales.

Fx

La discrétion, source de confiance Ce qu'on dit de chez nous au Canada

Une revue internationale à fort tirage a publié récemment un article concernant la grande discrétion qui préside aux opérations des banques suisses. Nous recevions à peu près en même temps une publication de l'Union suisse des Caisses de crédit mu-

tuel sur « le devoir d'information dans le cadre du secret bancaire ». On étudie d'une façon très précise la nature, le contenu et l'étendue du secret bancaire ainsi que ses relations avec le droit pénal, le droit civil, la poursuite pour dettes et faillite, le droit particulier, le droit familial, le droit successoral, le droit fiscal. Une bonne partie des recommandations qui constituent le fond de cette brochure sont valables en principe, sinon juridiquement, dans les opérations de nos Caisses populaires.

C'est pourquoi nous soulignons ces deux publications. Bien sûr, certaines circonstances historiques ont voulu que depuis longtemps la Suisse soit devenue un pays neutre. Cette neutralité, comme on le conçoit, n'est pas qu'inscrite dans les textes ; à la vérité, on peut dire que pour une large part c'est cette attitude de neutralité qui est à la source de la grande discrétion des banquiers suisses, discrétion qui, dit-on, n'est que l'un des traits du caractère national helvétique.

Le secret professionnel n'en commande pas autant chez nous ; il n'est pas appuyé par la neutralité politique et il n'échappe pas aux procédures du fisc. La discrétion n'en est pas moins essentielle au système de nos Caisses populaires car ici comme ailleurs la discrétion des employés et du gérant devrait être à la hauteur de la confiance qu'accorde le sociétaire. Au fond, tout notre système est construit sur la confiance résultant de la connaissance ; que cette confiance soit amoindrie et c'est le mouvement entier qui doit subir une brèche. A cause de ses attributions propres dans la répartition des épargnes selon les demandes, c'est à la commission de crédit qu'échoit le plus de responsabilité à cet égard ; il ne doit y avoir aucun accroc à la règle de discrétion.

La discrétion doit être d'autant plus rigoureuse chez nous que notre mouvement est coopératif et que bien avant la rigidité du secret professionnel il commande la confiance, fondement de l'association et de l'entraide mutuelle.

La Revue Desjardins.

Le Comptoir suisse de Lausanne du 8 au 23 septembre 1962

La 43^e Foire de Lausanne abritera, dans ses 38 secteurs, 2400 exposants de toute la Suisse, représentant l'élite de notre industrie, de l'agriculture, du commerce et de l'artisanat.

Une halle entière sera réservée aux matériaux de construction, qu'il s'agisse de la pierre, des matériaux légers, de l'aluminium,

des matières plastiques, etc. Deux nouveautés méritent d'être signalées : l'exposition originale « Du troc à la monnaie », réalisée à l'occasion de son centenaire, par un grand établissement bancaire suisse, qui présentera des collections d'une valeur impressionnante, et le secteur entièrement nouveau du vestibule de la Halle centrale, consacré aux manufactures horlogères suisses les plus réputées et à notre industrie de précision.

Pour la première fois en Europe, le Comptoir suisse abritera dans son Pavillon spécial, sur l'initiative et avec la collaboration du professeur Marcel Golay, directeur de l'Observatoire météorologique de Genève et président de la Commission suisse des recherches spatiales, une exposition officielle de la NASA, le célèbre office américain de la recherche spatiale, auquel sont attachés notamment les astronautes John Glenn et Scott Carpenter. Ce sera d'un intérêt passionnant.

Conformément à la tradition et avec l'agrément du Conseil fédéral, le Comptoir accueillera une participation officielle étrangère. Cette année, la Yougoslavie sera l'hôte d'honneur, ce pays auquel nous livrons pour près de 80 millions de francs de produits tandis que nous n'en importons que pour 20 millions environ.

Les institutions coopératives d'épargne et de crédit dans l'œuvre du progrès international

Nous lisons dans *La Revue Desjardins* du Canada que les Caisses de crédit mutuel ou « Credit Unions » des Etats-Unis prennent à leur charge la fondation de Caisses similaires dans les pays sous-développés de l'Amérique du sud.

Comme on le sait, les « Credit Unions » sont les Caisses populaires de crédit mutuel aux Etats-Unis. La première a été fondée à Boston en 1910 avec l'aide du pionnier canadien du coopératisme de crédit, le Commandeur Alphonse Desjardins.

Le Congrès des Etats-Unis a voté, lors de sa dernière session, un amendement au

bill de l'aide à l'étranger. Le Congrès a donné des directives précises à l'administration, afin qu'elle encourage le développement de coopératives et d'institutions d'épargne et de crédit populaires dans les pays sous-développés.

L'entente qui vient d'être signée prévoit l'organisation d'un centre de formation en crédit populaire à Lima, au Pérou, et la formation d'une équipe bien entraînée d'organismes de Caisses populaires. Ceux-ci accompliront leur travail d'éducation dans toute l'Amérique du sud. Ils provoqueront la fondation de Caisses populaires (ou unions de crédit) et agiront comme conseillers techniques auprès de celles qui existent déjà.

Aucune partie des fonds ne sera fournie directement aux Caisses. L'aide financière pourra cependant défrayer les dépenses de stages d'étude pour les cadres sud-américains qui viendront aux Etats-Unis.

La présente campagne d'aide s'étendra sur une période de 18 mois et pour laquelle le gouvernement versera 310 000 dollars. On prévoit des crédits supplémentaires à même le budget de 1962-63.

L'entente assure à l'Association nationale des « Credit Unions » des Etats-Unis le contrôle complet de l'administration du programme approuvé par le Congrès américain. Depuis 1954, le mouvement des « Credit Unions » travaille à ses dépenses pour aider les Sud-Américains et d'autres peuples étrangers à se servir du mouvement coopératif pour améliorer leur situation économique. Il existe actuellement près de 400 coopératives d'épargne et de crédit en Amérique du sud ; presque toutes fondées avec l'assistance de l'Association nationale américaine (CUNA).

Au terme des prochains 18 mois l'on s'attend de pouvoir en avoir fondé 1000 de plus pour l'avantage de quelques 300 000 sociétaires.

C'est la grande œuvre fondée par le Commandeur Desjardins qui continue de s'étendre et de rayonner à l'échelle internationale. Tout le mouvement coopératif en éprouve une légitime fierté.

Nouvelles des Caisses affiliées

Assemblées jubilaires

La Côtère (Neuchâtel) :

Fenin-Vilars-Saules-Engollon

Samedi 28 avril, les membres de « la Côtère » se retrouvaient à Vilars, à l'Hôtel de la Croix-d'Or, pour leur assemblée générale annuelle. Presque tous les membres étaient présents. La section fêtait son 25^e anniversaire.

Le président, M. A. Kormann, ouvrit la séance sous le signe de l'amitié, en saluant M. Séchaud, vice-directeur de la Fédération suisse, et M. Urfer,

vétérinaire, président de la Fédération neuchâteloise, pionnier du mouvement Raiffeisen dans le canton. Dans son rapport, M. Séchaud, après un tour d'horizon international, examina la situation économique chez nous et ses répercussions sur l'activité de notre Caisse ; il rappela que le fonds de réserve, augmenté du bénéfice de 1961, soit fr. 1889.15, s'élève maintenant à fr. 19 642.28. La situation est donc très satisfaisante. Il se plut à relever la bonne gestion de la Caisse et félicita les

deux caissiers, M. J.-A. Cuhe (parti pour Neu-châtel en avril dernier) et qui a géré la Caisse avec compétence et dévouement pendant 17 ans, et le caissier actuel, M. J. Dalcher, dont il souligna la parfaite discrétion et l'amabilité. Ce dernier, dans son commentaire du rapport des comptes pour 1961, expliqua que l'augmentation d'environ fr. 300.— du bénéfice annuel était due à une légère régression de l'épargne et à de nouveaux prêts.

M. S. Desaulles, président du Conseil de surveillance, dit sa satisfaction de la parfaite gérance dans laquelle se déroulaient les séances de comité ; il envisage l'avenir avec optimisme. Il remercia chaleureusement le caissier et le Comité de surveillance et proposa l'adoption des comptes. Ceux-ci furent acceptés à l'unanimité. M. H. Schertenleib suggéra qu'on offrît, en l'honneur de ce 25^e anniversaire, un carnet d'épargne à chaque nouveau-né de 1962, dans le rayon de la Côte, ce qui fut accepté sans opposition.

La partie administrative se termina par la distribution des intérêts des parts sociales.

Devant une table fleurie pour la circonstance, un excellent repas fut ensuite offert par la Caisse, agrémenté de musique. Au dessert, la parole fut donnée à M. Kohler, président de la commune de Fenin-Vilars-Saules, qui remercia la Caisse et dit être très sensible à l'invitation du comité. Il releva les bienfaits et l'utilité du mouvement Raiffeisen dans les communes rurales telles que les nôtres et nous annonça sa demande d'adhésion à la Caisse.

M. Ph. Comtesse offrit le café-kirsch au nom de la commune d'Engollon, dont il est le président. Ces deux gestes furent chaleureusement applaudis. M. Séchaud, au nom de l'Union centrale, remit un diplôme à la section pour ses 25 ans d'activité, après avoir fait un brillant exposé sur le travail des Caisses Raiffeisen en Suisse.

M. Schertenleib procéda ensuite à une rétrospective pleine d'humour sur les 25 années écoulées et, en particulier, sur la naissance laborieuse et fragile de la section. M. P. Urfer, reprit la parole et offrit, au nom du Comité cantonal, un magnifique porte-calendrier à la jubilaire. Il évoqua quelques souvenirs du comité provisoire, dont il fut le promoteur et le chef. Il parla encore des problèmes actuels des agriculteurs, de leurs difficultés, mais aussi de leurs privilèges, et termina par des conseils de sagesse et de prudence. M. E. Muller, ancien caissier, actuel administrateur de la commune d'Engollon, intéressa vivement les personnes présentes par un récit historique de la vie exemplaire de la Caisse Raiffeisen, de son idéal et de son enseignement dont s'inspire et se nourrit notre mouvement.

M. Barret, ancien caissier également, égrena quelques souvenirs et dit son plaisir d'être quelques instants parmi nous.

Notre président, M. Kormann, ajouta une courte conclusion et remercia les deux jeunes accordéonistes qui avaient apporté leur joyeux concours à cette manifestation de jubilé.

E. D.

Seigneux (Vaud)

La rue conduisant à l'école est décorée de guirlandes et de sapins piqués de roses en papier. Que se passe-t-il ? Ce samedi 12 mai, c'est le jubilé de la Caisse Raiffeisen que toute la population tient à commémorer avec un éclat particulier. Journée ensoleillée que St. Pancrace a bien voulu respecter en trahissant sa fâcheuse réputation.

A 10 h. 30, M. Robert Pasche, président, ouvre la 50^e assemblée administrative. L'appel fait constater la présence de 60 membres sur 73 se recrutant dans les communes de Seigneux, siège de la société, Henniez, Cerniaz, Villars-Bramard et Dompierre.

L'assemblée se lève pour honorer la mémoire de deux membres disparus, Mme Lucie Cachin et M. Adolphe Pittet

L'assemblée adopte le dernier procès-verbal lu par M. Fernand Cosendai, secrétaire, ainsi que le

rapport du Comité de direction. C'est M. Alcide Pasche qui rapporte au nom du Comité de surveillance avec remerciements et félicitations à l'adresse des responsables, après avoir encore entendu la lecture des comptes commentés par le caissier, M. Armand Vauthey

M. Charles Duc, Villars-Bramard, est acclamé membre du Comité de surveillance en remplacement de M. Charles Dubois, démissionnaire, après 20 années d'activité.

Voici quelques chiffres tirés des comptes de 1961 et illustrant la prospérité de cette petite banque rurale. Roulement, en 613 opérations, fr. 1 398 223.09 ; bénéfice, fr. 2946.31 ; réserve, fr. 73 566.19 ; 246 carnets d'épargne avec un montant de fr. 1 025 751.61.

Vu l'absence de propositions individuelles, la séance est levée à 11 h. 30. Membres et invités sont priés, en attendant la suite, de faire honneur à un excellent cru servi démocratiquement autour des tables dressées devant le collège.

La suite, c'est le copieux banquet et la partie officielle qui se déroulera dès 12 h. 30 dans la salle de fête, en l'occurrence un vaste hangar décoré avec goût. Afin de ne pas les oublier, disons d'emblée qu'un groupe de musiciens et le chœur d'hommes d'Henniez l'Helvétienne, dirigé avec dynamisme par Mme Marchon, agrémentèrent l'après-midi en se produisant à tour de rôle après chacun des nombreux discours.

M. Robert Pasche, président, ouvrit la partie oratoire qui sera abondante mais de qualité. Il salua la présence des invités, MM. Chevalley, préfet de Lavaux, président des Caisses Raiffeisen vaudoises, Séchaud, sous-directeur de l'Union suisse, Savary, préfet de Payerne, L.-A. Nicod, ancien préfet, Fattebert et Nicod, députés, Houriet, pasteur de la paroisse, E. Tenthorey et A. Vauthey, membres fondateurs, les délégués des Caisses de Brenles, Granges, Sassel et Villarzel, la presse, musiciens, chanteurs et chanteuses.

M. Alcide Pasche, ancien syndic, ouvre les feux en retraçant l'histoire de Seigneux des origines à nos jours, travail bien documenté, qui mérite la diffusion. M. Fernand Vauthey fait l'historique de la société. Fondée en 1912, elle est entrée en 1927 dans l'association des Caisses Raiffeisen. Rappelant que M. L.-A. Nicod, de Granges, a été le promoteur de la fondation, l'orateur a une pensée de reconnaissance pour les disparus, les membres fondateurs, les membres du premier comité et de la première commission de surveillance, dont il donne la liste. Il remet un souvenir aux deux membres fondateurs sus-nommés, qui sont ovationnés.

D'année en année, la société se développe, surmonte les difficultés créées par les deux guerres mondiales et poursuit le but des Caisses Raiffeisen qui vise à l'autonomie financière du village, permettant à la population de traiter sur place ses opérations d'emprunt et de crédit, aux meilleures conditions de taux et de sécurité. Un bouquet est remis à Mme Vauthey, dévouée collaboratrice de son mari.

Le comité de l'Union suisse, dont le siège est à Saint-Gall, a délégué son sous-directeur, M. Séchaud. De son substantiel exposé, il vaut la peine de citer quelques chiffres démontrant le bel épanouissement de ce mouvement financier. D'origine allemande, Frédéric-Guillaume Raiffeisen en fut le fondateur. La première Caisse fut fondée en Suisse en 1900 dans un village thurgovien. On en compte aujourd'hui 1081, dont 75 dans notre canton, avec 136 000 sociétaires, 594 000 livrets d'épargne représentant un montant d'un milliard et 400 millions de francs. Le total des bilans est de 2 milliards et celui du roulement de 5 milliards.

M. Chevalley, président cantonal, apporte le salut et les vœux de son comité, félicite les organisateurs de cette belle journée et, après un discours spirituel et optimiste, remet un beau cadeau à la société jubilaire.

Obligé à regret de nous restreindre, nous nous

devons encore de mentionner les belles allocutions de MM. Fattebert, député, Savary, préfet, Houriet, pasteur. M. Desarzens, Brenles, s'exprime au nom des sociétés invitées dont un souvenir tangible est remis par les soins de M. Zahnd, Villarzel. On entend M. Tenthorey, puis M. le syndic Wist, d'une façon très joviale, clôture cette abondante partie oratoire.

Terminons nous aussi en formant les meilleurs vœux pour l'avenir du Crédit Mutuel de Seigneux.

Montricher (Vaud)

Pour les cinquante ans de la Caisse de Crédit

Le samedi 19 mai, les quelques 150 membres du Crédit Mutuel, Caisse Raiffeisen, ont eu le plaisir de fêter le 50^e anniversaire de sa fondation. Après un excellent souper servi par M. Gachet, tenancier de l'Hôtel Communal, et offert par la Caisse, quelques discours furent prononcés. Ce fut tout d'abord M. le pasteur Sauter qui apporta un message religieux. Puis M. Aloïs Freymond, président depuis vingt ans, retraça l'évolution du Crédit depuis sa fondation en 1912 et rendit hommage à ses membres fondateurs, presque tous décédés. Des remerciements chaleureux furent adressés à M. et à Mme Prévost, caissiers actuels, fils de M. Eugène Prévost, qui fut caissier pendant vingt-cinq ans. Ensuite, M. Roland Séchaud, reviseur et vice-directeur, venu du siège central de Saint-Gall, fit un exposé très complet sur l'utilité des Caisses de crédit et sur leur évolution sans cesse croissante. Puis M. Samuel Chevalley, préfet de Lavaux, président des 75 Caisses vaudoises affiliées à Saint-Gall, fit l'historique de la Commune. Les orateurs étaient présentés par M. M. Morel-Rapin, syndic. M. Aloïs Freymond reçut ensuite, pour son dévouement, un beau vitrail et une assiette de métal gravée. La Caisse fit don à chaque sociétaire d'un beau portemonnaie-souvenir. La soirée se termina par une petite sauterie conduite par la fanfare qui avait agrémenté la soirée de ses productions.

D. B.

* * *

Avantages des Caisses de crédit mutuel

Lors de la manifestation célébrant le cinquante-naire de la Caisse de crédit mutuel Raiffeisen, à Montricher, M. le pasteur Sauter prononça, dans son allocution, la phrase suivante : « Je m'étonnais, en arrivant dans cette paroisse, d'y trouver ces petites banques de campagne et doutais de leur utilité. »

Il est une chose certaine : le paysan se montre, lorsqu'il s'agit de « ses » problèmes financiers, pudique et d'une extrême réserve. Il ne raconte pas volontiers que pour faire face aux obligations énormes qu'entraînent le manque de main-d'œuvre et la mécanisation à outrance, il doit souvent trouver très rapidement de gros capitaux qui lui permettront d'aller de l'avant.

Aussi est-il normal que certaines classes de la population, mal ou non informées, pensent que pour acheter tant de coûteuses machines, les campagnards possèdent encore les célèbres « bas de laine » enfouis dans un asile inviolable et qu'ils remplissent aisément avec le bénéfice de l'année.

Et c'est ici qu'interviennent les petites banques rurales, discrètement semées dans nos campagnes. Pour vaincre la réserve de celui qui demande, pour lui aider à accepter l'idée d'un emprunt ou l'ouverture d'un compte courant, il faut souvent « un climat ». Il le trouvera dans ce petit bureau tranquille, où il se présente souvent en habit de travail, parle de choses et d'autres avant d'arriver au but de sa visite.

Il pourra être aidé d'une manière rapide et efficace parce qu'il est connu. Il sera aidé sans ostentation, ce qui lui permettra d'éloigner de lui le spectre du recul et de l'abandon de son exploitation. Car le campagnard d'aujourd'hui est un véritable magicien ; il sait discerner les bonnes choses des invraisemblables, faire face

à de multiples échéances, subir les ordres, exécuter les contre-ordres, encaisser les pertes multiples et garder le sourire.

Il reste malgré tout un homme heureux, donnant l'impression d'une opulence croissante ! Son sens de l'humour s'est heureusement développé et lui aide à supporter la perspective d'un avenir souvent incertain.

Denise Buffet.

Assemblées ordinaires

Corsier (Vaud)

L'assemblée générale du Crédit mutuel du jeudi 29 mars, en la Grande Salle de Corsier, a réuni quelque 125 sociétaires, sous la présidence de M. Léon Conne. Après avoir souhaité la bienvenue à chacun et en particulier aux nouveaux membres et évoqué la mémoire des disparus, le président donne connaissance du rapport du Comité de direction.

Un large tour d'horizon de la situation économique permet de situer la Caisse elle-même en face des problèmes actuels.

Profitant de la haute conjoncture, elle a vu s'accroître sensiblement son activité et pour la première fois, la somme du bilan a franchi le cap des 2 millions et demi. Les contrôles effectués tant par les comités que par les réviseurs de Saint-Gall en ont fait ressortir la parfaite ordonnance et l'exactitude des comptes. Des compliments ont été d'ailleurs adressés directement au siège central au caissier, M. Davel.

L'effectif de la société est de 213 (deux décès, deux démissions et trois nouveaux membres). Le Comité directeur a tenu sept séances dont six avec le Conseil de surveillance. A signaler que toutes les demandes de prêts ont pu être prises en considération. Le travail des comités n'a pas été facilité par le décès subit de l'ancien et dévoué caissier, M. Alfred Taverney. Le rapport de la direction se termine par la constatation de l'excellent esprit qui règne à tous les échelons et qui permet de travailler dans les meilleures conditions.

Le caissier, à son tour, explique le sens des chiffres du résumé remis à chaque sociétaire et commenta le bouclier réjouissant de l'exercice. Le total du bilan s'élève à fr. 2 501 011.44 avec des réserves en fin d'opérations annuelles de fr. 181 009.83. Le mouvement général de l'année passe de fr. 7 200 000.— en 1960 à fr. 8 987 900.— en 1961.

M. Davel adresse aussi ses remerciements au comité, aux sociétaires fidèles et particulièrement à M. Louis Pasche fils dont la collaboration lui a été d'un précieux secours lors de la reprise et du bouclier des comptes.

M. Louis Volet, président du Conseil de surveillance, ne peut que proposer à l'assemblée de voter les conclusions suivantes :

- adopter les comptes de 1961 et en donner décharge à l'administration ;
- ratifier l'attribution d'un dividende de 5% aux parts sociales ;
- exprimer au Comité de direction et au caissier de vifs remerciements pour le bon et fructueux travail accompli.

Aucune discussion, les comptes et rapports sont admis à l'unanimité.

MM. L. Conne et J. Pilet, du Comité de direction, et J. Curchod, du Comité de surveillance, ont été brillamment confirmés dans leurs fonctions.

Pas de propositions individuelles ; il est procédé au paiement du dividende, puis on passe aux plaisirs de la table selon l'excellente coutume.

Après quoi, M. Höhn, de Vevey, présente le film tourné à l'occasion du 75^e anniversaire de la maison Sandoz à Bâle et une bande réalisée par le présentateur lui-même sur la vigne et ses traitements. Ces deux sujets connurent un succès mérité.

B.

Le Mont sur Lausanne (Vaud)

La Caisse Raiffeisen du Mont, a tenu son assemblée générale, à la Salle du Conseil communal, le 19 avril. Vingt membres ont répondu à l'appel.

Après lecture du procès-verbal de la dernière assemblée, qui coïncidait avec le dixième anniversaire de sa fondation, le président excuse l'absence de M. le syndic André Belet et de notre vice-président du Comité de direction, M. Edmond Guex, retenu par la maladie. Des vœux de prompt guérison sont adressés à ce dernier.

Le président, dans un bref rapport, donne connaissance de la bonne marche de notre modeste Caisse. Il adresse ses remerciements aux membres du Comité de direction, du Conseil de surveillance et tout particulièrement au caissier, M. Edouard Vullyamoz. En passant, il rappelle aux responsables de la commune que, pour la construction du nouveau collège, la Caisse aimerait participer aux fr. 2 000 000.— de financement : « L'argent du village ».

Les scrutateurs sont désignés : MM. Emile Baudin et Edmond Corbaz.

Le président a le plaisir de saluer le 51^e sociétaire qui n'est autre que M. Edouard Rod, municipal.

Le caissier donne lecture d'un rapport très précis et complet.

Le Conseil de surveillance, par la bouche de son président, rapporte sur la bonne marche de notre Caisse et les comptes sont adoptés sans aucune remarque.

Elections statutaires : André Corbaz, membre du Comité de direction depuis onze ans, nous quitte. Il est sincèrement remercié pour sa précieuse collaboration. M. René Lyon-Duperré le remplacera ; il est brillamment élu à l'unanimité des membres. Le président l'en félicite et lui souhaite la plus cordiale bienvenue au Comité de direction. MM. Emile Burkhalter, Henri Rouge, du Comité de direction, Georges Auberson et Joseph Ziegenhagen, du Conseil de surveillance, sont réélus à l'unanimité. Il en est de même pour M. Edouard Vullyamoz, caissier.

Le président remercie l'assemblée pour la confiance témoignée à l'égard des membres soumis à réélection.

Le Comité de direction sera ainsi constitué : Emile Burkhalter, employé, président, Edmond Guex, agriculteur, vice-président, René Lyon-Duperré, employé, secrétaire, André Belet, agriculteur et Henri Rouge, rentier, membres adjoints.

Conseil de surveillance : Georges Auberson, coiffeur, président, André Duperré, menuisier, vice-président, Joseph Ziegenhagen, instituteur, secrétaire.

Pendant que le caissier verse l'intérêt des parts sociales, un excellent Villette est offert, ainsi qu'un Gamay délicieusement fruité.

Le caissier rappelle aux membres qu'ils veulent bien, autour d'eux, faire un peu de propagande, nous devrions être plus nombreux à bénéficier des avantages indéniables de notre Caisse.

Nous nous quittons en nous disant, à la prochaine !

E. B.

Vollèges (Valais)

Les coopérateurs raiffeisenistes de la commune de Vollèges se sont réunis le dimanche 8 avril à la salle communale, pour la 33^e assemblée générale de la Caisse. Le président, J. Moulin, apporte le salut des dirigeants de l'institution aux participants venus des différents villages de la commune. Il a le plaisir de saluer la présence de M. l'abbé Crettol, membre du Comité cantonal, et du président de la commune, M. A. Moulin.

Le président souligne le pourcentage encore trop élevé des abstentions et fait appel à la solidarité des sociétaires en rappelant le devoir de chaque membre. Une pensée émue va à un membre fondateur qui a rejoint la maison du Père en 1961.

M. L. Pellaud, président du Conseil de surveillance, souhaite la bienvenue aux sociétaires, et

est tout heureux de voir pour la première fois les raiffeisenistes réunis dans son village.

Le secrétaire, M. E. Hiroz, donne lecture du procès-verbal de l'assemblée tenue à Vens l'année dernière. Ces pages rédigées avec compétence par notre ami A. Abbet ne donnent lieu à aucune remarque. Les différents rapports traitent de l'activité de chaque organe sont écoutés attentivement. Le rapport financier du caissier, M. J. Terretaz, fait état du développement continu de la Caisse. Depuis sa fondation, l'institution a suivi sa marche ascendante pour atteindre au 31 décembre écoulé les chiffres suivants :

Bilan fr. 1 307 894.30 ; Bénéfice fr. 5195.— ; Réserves fr. 47 250.70 ; Roulement fr. 2 056 816.40.

Ces chiffres, commentés par le caissier, sont le résultat d'une saine administration. Sur proposition du Conseil de surveillance, l'assemblée unanime approuve les comptes de l'exercice.

Pour clôturer cette partie administrative, le président donne plein pouvoir au caviste occasionnel pour servir un verre de fendant qui est toujours bienvenu en pareille circonstance. Après cette légère pause désaltérante, le président présente le conférencier du jour, M. l'abbé Crettol. Celui-ci félicite le comité pour la louable habitude d'inviter chaque année une personne qualifiée qui rompt la monotonie habituelle de l'assemblée.

La conférence de M. Crettol, intitulée « problèmes de l'heure » captive tout de suite l'assistance. Il évoque les grandes lignes concernant l'unité de l'Europe. Il fait ressortir, par des comparaisons et des exemples frappants, la nécessité pour notre petite Suisse d'adhérer au Marché commun européen. Ses paroles, tantôt optimistes, tantôt pessimistes, impressionnent ses auditeurs. M. Crettol termine sa magistrale conférence en rassurant les producteurs sur les répercussions probables sur l'écoulement des produits après l'entrée en vigueur de ce marché commun.

L'assemblée, qui suivit cette conférence dans un silence religieux, manifesta sa reconnaissance au conférencier par des applaudissements prolongés.

Le président remercie M. Crettol au nom des assistants et invite les auditeurs à méditer les graves paroles énoncées.

A son tour, le président de la commune dit sa satisfaction d'assister pour la première fois à une réunion de ce genre. Il est tout heureux d'apporter le salut de l'administration à la Caisse de crédit mutuel. Il a des paroles encourageantes à l'égard de cette dernière et se félicite de l'aide généreuse qu'elle apporte à la population. En terminant, il recommande l'épargne qui est actuellement trop négligée par la jeunesse.

L'heure avancée nécessite la clôture de cette magnifique assemblée. Le président remercie tous ceux qui ont contribué à la réussite de cette journée.

J. M.

Villars-sur-Glâne (Fribourg)

La VII^e assemblée de la Caisse de crédit mutuel de Villars-sur-Glâne a eu lieu samedi soir 3 mars, au Café du Chamois, dans une atmosphère cordiale, sous l'experte direction de M. Robert Roubaty, du Pré-Neuf. Fondée en 1955, la Caisse de crédit mutuel (CCM) compte 65 membres, dont 6 nouveaux. L'assemblée se leva pour honorer la mémoire de Mme Elie Rey, épouse d'un sociétaire auquel va notre sympathie émue.

Cette CCM où règnent l'entente et l'amitié, fonctionne grâce à un Conseil de direction que préside M. Roubaty ; à un organe de surveillance que dirige M. Robert Clerc, conseiller communal ; le caissier en est M. Marcel Dessarzin.

Saluant ses hôtes et particulièrement M. le député François Macheret, syndic, premier président de la CCM, qu'il félicite de son double mandat, ainsi que M. Joseph Dreyer, président de paroisse, M. Roubaty déclara la séance ouverte.

On désigna les deux scrutateurs : MM. Louis Gremion et Joseph Schneuwly.

M. Marcel Dessarzin lut le procès-verbal, très

bien conçu, de la dernière assemblée, tenue le 4 mars 1961, au Café du Moléson.

Relevons, dans le rapport du caissier qui fit suite, ces données, pour l'exercice 1961, qui traduisent éloquemment la bonne marche de la CCM: Bilan, en augmentation de fr. 140 000.—, 662 000 fr.; roulement d'affaires (802 opérations) 1 400 000 fr.; caisse d'épargne fr. 260 000.—; Dépôts d'obligations fr. 297 000.—; Comptes courants fr. 857 000.—; nouveaux prêts fr. 177 000.—; bénéfice net fr. 2000.—.

M. Roubert Roubaty fit alors un exposé substantiel, sur la gestion du Conseil directeur; ayant brossé la situation de la Suisse en cette période de haute conjoncture et celle du marché des capitaux, il fit l'éloge de l'épargne, exprima un cordial merci à ses collègues du comité, ainsi qu'à M. Dessarzin, que vint confirmer le témoignage favorable adressé à Villars, le 7 février 1961, par l'Union suisse des Caisses Raiffeisen à Saint-Gall; en conclusion, il fit appel à toutes les bonnes volontés, afin d'accroître le revenu, encore insuffisant, de la CCM, institution d'entraide, et de le verser au fonds de réserves.

Au nom du Conseil de surveillance, M. R. Clerc se déclara satisfait de la gestion des affaires; il soumit à l'assemblée le vote des résolutions, qui furent confirmées d'ailleurs à l'unanimité.

Le président Roubaty releva le développement réjouissant pris par la CCM de Villars, désireuse de concilier les intérêts des créanciers, ceux des débiteurs et qui, néanmoins, se trouve incapable de satisfaire aux multiples demandes de prêts.

Les « divers » furent l'objet de plus d'une intervention pertinente: MM. R. Clerc et Crausaz suggèrent d'envoyer une circulaire aux nouveaux habitants; M. Jos. Schneuwly souleva la question de l'épargne scolaire, pour laquelle M. Dessarzin sollicita le concours des pédagogues, tandis que M. Ant. Dousse proposait l'installation d'une « cagnotte automatique » et que M. Arthur Roubaty, instituteur, bien que favorable à l'épargne, se demandait si, au sein d'une population écolière mouvante, il valait la peine de tenter cette opération coûteuse, qui exigerait un surcroît de surveillance. M. R. Roubaty, enfin, manifesta le désir de s'en référer, à ce sujet, à la Commission scolaire.

La Caisse Raiffeisen, dont les bases sont les nobles principes de l'entraide mutuelle, de la charité chrétienne, ainsi que l'esprit d'initiative et le sens de l'épargne (qui fait parfois défaut à la génération montante), est une société à l'usage des classes les moins favorisées. A cet égard, celle de Villars — l'une des 1077 qui existent en Suisse — mérite l'intérêt, l'appui moral et matériel de toute la population et la confiance que se sont acquise ses dirigeants, par leur travail dévoué, inlassable, au service de tous.

R. Y.

Onnens (Fribourg)

Dimanche 18 mars eut lieu à la salle d'école d'Onnens, la 32^e assemblée de la Caisse de crédit mutuel de la paroisse d'Onnens, Lovens et Corpolens. Les tractanda furent liquidés avec célérité, sous la conduite de M. Justin Favre, nouveau président.

M. Justin Favre, qui assume pour la première fois la présidence, souhaite la bienvenue aux sociétaires et particulièrement aux six nouveaux. Il souligna la présence de M. Dornad, ancien président et membre fondateur qui, l'an passé, dut quitter cette charge par suite d'un changement de domicile. Il dit en termes choisis, sa joie et sa satisfaction d'œuvrer avec des collègues compétents et dévoués. Le comité a tenu durant l'année sept séances. Une pointe d'humour aux lèvres, comme le poète, le président assura que les grandes choses se préparent et s'accomplissent dans l'ombre, le travail et le silence. Jugez-en par le roulement (fr. 1 299 874.88) et par le total du bilan (fr. 921 075.27). Le bénéfice net pour 1961 accuse quelque fr. 4000.—. Il exprime ensuite la plus vive gratitude à ses collègues des

Comités de direction et de surveillance. En conclusion, il invite les sociétaires à une épargne toujours mieux comprise. M. Jean Barras, caissier, présenta des comptes excellemment tenus. Nos vœux de santé vont au dévoué caissier qui relève de maladie et d'opérations. M. Bernard Yerly, président du Conseil de surveillance, releva la parfaite technique de la Caisse et sa marche toujours ascendante.

Après avoir remercié tous les sociétaires, M. Favre les invite à partager, à l'auberge du village, le verre de l'amitié.

A. Prez.

Vicques (Jura)

Pour marquer l'étape de 10 ans parcourue depuis son 25^e anniversaire, les responsables de notre Caisse de crédit ont fait suivre l'assemblée générale de cette année de la projection de plusieurs films et d'une collation.

Tenue dans la grande salle de la Halle, samedi dernier, la séance se déroula tout entière sous le signe du sourire, car ces dames accompagnaient leurs maris et les autorités étaient fort bien représentées.

Après l'hommage aux disparus, on entendit successivement les rapports de M. P. Schaller, président du Comité de direction, de M. Fr. Chappuis et de M. le curé, président du Conseil de surveillance, qui rappela le rôle primordial joué par la Caisse dans le financement de la nouvelle église, et souligna la cordialité qui unit les membres de l'institution. Les résultats de l'exercice 1961, qualifiés de brillants par la direction de Saint-Gall, furent approuvés avec une évidente satisfaction. Roulement fr. 2 367 000.—; bilan fr. 1 436 000.—; bénéfice fr. 6300.—; réserves fr. 66 300.—. Tous les postes sont en nette progression.

MM. Jos. Charmillot-Fridez et R. Chapatte, du Conseil de direction, M. L. Charmillot, du Conseil de surveillance, voient leur mandat renouvelé pour quatre ans.

Mais après tant de chiffres et l'effort qu'ils exigent, il fallait une détente. M. Maurice Lachat, de Courrendlin, dont l'amabilité n'a d'égal que son grand amour du beau, s'était chargé de nous la donner. Il projeta tour à tour trois films qui, à des titres divers, enchantèrent les spectateurs: « Pionniers de l'aviation », « Toujours plus vite », et, en couleurs, mais en couleurs rutilantes, « Vacances sur la neige », et « Visite au Zoo ». C'était magnifique! Merci à M. Lachat et à la prochaine!

La troisième partie du programme ne fut pas moins appréciée: collation et fête du souvenir. Tout en dégustant le copieux menu préparé par Mme Straub et quelques dames dévouées, on applaudit à la fidélité des vétérans fondateurs dont six étaient présents et souriants: MM. L. Charmillot-Piquerez, Dés. Charmillot, Louis Rion, Jos. Charriatte, Ch. Wicky, secrétaire depuis 35 ans et Fr. Chappuis, caissier depuis 22 ans. Honneur à tous ces braves! La fanfare « Elite » fut également citée à l'ordre du jour. M. le maire Lambert tint à s'associer à la joie générale. Il félicita en termes cordiaux la Caisse du bien qu'elle fait dans le village et lui souhaita bonne chance pour l'avenir.

Avec le café, les bonnes histoires et les bons mots se mirent à fuser. Les femmes, en général, et les régents, en particulier... en prirent pour leur rhume! Ce fut très amusant. Merci aux animateurs de la soirée et en avant pour une nouvelle étape. Slogan pour 1962: L'argent placé au village favorise le développement du village.

Boécourt (Jura)

C'est au Restaurant de l'« Ours » que s'est tenue la 39^e assemblée. 70 sociétaires sur 100 étaient présents. M. Gaston Bourquard, président du Comité de direction, ouvrit la séance en rappelant la mémoire de M. Paul Rossé-Wiser. M. Marc Meyer donna lecture du procès-verbal de la dernière assemblée. Dans son rapport, le président jette un bref coup d'œil sur la situation nationale ainsi qu'un aperçu sur l'activité de la Caisse et sur les services qu'elle a rendus à la population.

Il relève avec satisfaction sa marche ascendante.

M. Xavier Stékoffer, le compétent caissier, commenta le compte de caisse et le compte d'exploitation. Le bilan se monte à fr. 1 088 475.—. Le mouvement général à fr. 1 148 725.—. Le bénéfice est de fr. 4095.— et la réserve est portée à fr. 65 103.—.

Après le rapport du président du Conseil de surveillance, M. l'abbé Barthoulot, les comptes sont approuvés avec remerciements au caissier et aux dirigeants.

Après l'assemblée administrative, on a le plaisir de voir et d'apprécier un beau film documentaire et c'est par le verre de l'amitié que se termine cette belle soirée.

La Ferrière (Jura)

La Caisse de crédit mutuel (système Raiffeisen) a tenu son assemblée générale annuelle à la Salle communale, sous la présidence de M. Paul Oberli. Les débats furent intéressants et des plus cordiaux. Après le rapport du Comité de direction et l'exposé du caissier — M. Léon Mouche, — l'organe de contrôle, par la voix de M. Pierre Léchet, président du Conseil de surveillance, fit voter l'adoption des comptes et du bilan. Ce vote intervint à mains levées et fut acquis à l'unanimité. Au chapitre des élections statutaires, notons que MM. Oberli, Devain, Fruttschi et Evard furent confirmés dans leurs fonctions pour une nouvelle période de quatre ans, tandis que M. Mouche était réélu caissier. Nos félicitations.

Quant à la marche de notre Caisse, disons seulement qu'elle se poursuit avec un succès accru, puisque le roulement a atteint pour l'exercice 1961, une somme de fr. 1 153 797.— et que le bilan se chiffre à plus de fr. 800 000.—. Le bénéfice de l'année écoulée se monte à fr. 5059.—, qui vont grossir le fonds de réserve et le porter à plus de fr. 30 000.—.

On le voit: sans faire beaucoup de bruit, notre Caisse de crédit mutuel fait du bon travail. Elle rend des services appréciés et ne souhaite que de mériter toujours davantage la confiance de notre population.

Grandfontaine (Jura)

Dimanche avait lieu l'assemblée générale de notre Caisse de crédit mutuel pour passer les comptes du 20^e exercice.

La belle assistance à cette réunion témoigne de l'intérêt des sociétaires à la marche de leur banque locale.

Des différents rapports présentés, soit du président du Comité de direction, M. Pierre Quiquerez, maire, de M. le curé Marer, président du Comité de surveillance et de M. Joseph Quiquerez, caissier, il ressort que notre Caisse de crédit mutuel suit sa course ascendante, étendant toujours plus son rayonnement bienfaisant.

L'effectif des sociétaires est de 105 membres, comprenant les communes de Grandfontaine, Roche d'Or et Rocourt. Le bilan atteint la somme de fr. 708 786.64 en 1118 opérations. La réserve s'élève à fr. 34 462.97.

Ensuite lecture fut faite par le président d'une lettre de l'Union suisse de Saint-Gall fort élogieuse à l'égard du caissier pour un bouclement des comptes impeccable.

Puis le président du Conseil de surveillance proposa à l'assemblée de voter les résolutions suivantes:

1. Les comptes 1961 sont adoptés et décharge en est donnée aux organes responsables.
2. L'intérêt moratoire de 5% brut est attribué aux parts sociales.
3. L'assemblée exprime ses remerciements aux organes responsables.

Unaniment l'assemblée vota ces propositions et le dividende de la part sociale fut distribué.

A l'occasion du 20^e anniversaire de notre Caisse chacun fut invité dans l'un ou l'autre des deux restaurants pour un goûter qui fut fort apprécié par les sociétaires.

Et maintenant, en route pour les noces d'argent de notre Caisse Raiffeisen.

Courgenay (Jura)

C'est vendredi 2 juin 1962 qu'a eu lieu la 16^e assemblée générale de notre Caisse locale au local de la fanfare. Un très grand nombre de sociétaires étaient présents.

M. Simon Kohler, conseiller national, président du Comité de direction, souhaita la bienvenue à tous et salua tout particulièrement M. Géo Froidevaux, reviseur de la Caisse centrale à Saint-Gall, qui avait eu la gentillesse de répondre à l'appel qui lui avait été fait. Avant d'entrer en matière, M. Kohler déclara qu'il nous restait un ultime devoir à remplir, celui de la reconnaissance envers notre cher caissier disparu, M. A. Ritzenthaler. Il releva les mérites de ce fidèle serviteur, ses talents et son dévouement à notre Caisse puis invita l'assemblée à se lever pour honorer sa mémoire et celle de quatre autres membres décédés.

M. Hänni, secrétaire, donne lecture du procès-verbal de la dernière assemblée générale qui est accepté à l'unanimité. M. le président présenta son rapport de direction, rapport très fouillé sur des problèmes qui ne peuvent nous laisser indifférents, tant en ce qui concerne l'économie internationale que nationale et locale. Il souligna les grands mouvements de titres étrangers, le départ de ceux-ci et la chute importante des valeurs en titres des industries américaines. Après ce long exposé, M. Kohler renouvela sa confiance en l'avenir de nos banques suisses et de nos Caisses de crédit mutuel.

M. Géo Froidevaux, avec l'aisance qu'on lui connaît commenta les comptes de l'exercice écoulé, en lieu et place du caissier décédé. Il exposa les différents postes avec clarté et précision, fournit des comparaisons et des chiffres, notamment sur celui du compte de caisse et d'exploitation. Nous ne citons que quelques-uns des chiffres afin d'illustrer les progrès constants de notre Caisse de crédit.

Dépôts d'épargne en 1961 : fr. 559 007.50 ; retraits : fr. 334 376.60 ; total des dépôts de fr. 1 934 417.05. Prêts hypothécaires : 1 914 315 fr. 95 ; prêts à terme gagés : fr. 330 388.70. Nous laissons de côté les secteurs comptes courants, obligations, parts sociales, etc. Disons d'emblée qu'à ce jour 554 livrets d'épargne ont été émis, résultat réjouissant. Le roulement en 2220 opérations atteint la somme de fr. 3 255 822.75 en laissant un bénéfice net de fr. 9377.26 versé entièrement au fonds de réserve.

A la suite de ce défilé de chiffres, M. Froidevaux termina son brillant exposé par un sujet qui était peu connu de la majeure partie de l'assistance : « La haute mission des Caisses Raiffeisen ». Nous remercions vivement cet orateur de valeur qui a bien voulu sacrifier une de ses belles soirées pour nous instruire et nous entretenir sur un sujet de première actualité et de grande importance pour notre Caisse locale. Merci encore à M. Froidevaux.

Après la présentation du rapport du président du Comité de surveillance, M. Joseph Hublard, et sur ses propositions, les comptes annuels furent approuvés à l'unanimité des membres présents. A la suite du décès de notre caissier, M. A. Ritzenthaler, c'est M. Albert Patrix, ruraliste postal

retraité, qui fut désigné à ce poste par acclamation. Le nouveau caissier remercia l'assemblée de la confiance qui lui était témoignée et déclara en toute modestie qu'il saura observer la discrétion voulue dans l'accomplissement de sa tâche.

Pour clôturer cette assemblée, M. Kohler remercia à son tour toutes les personnes qui ont œuvré pour le bien de notre Caisse, à la fois les déposants tout comme les débiteurs. Le paiement de l'intérêt de la part sociale fut versé à l'Hôtel de la Gare, où une collation fut offerte à tous les participants à l'assemblée. C'est dans une atmosphère fort agréable que prit fin cette réunion.

O. C.

Les Hauts-Geneveys (Neuchâtel)

La Caisse de crédit mutuel Raiffeisen vient de terminer son premier exercice aux Hauts-Geneveys. M. Beyeler, président du Comité de direction, lors de l'assemblée générale, est heureux de saluer la belle participation des membres et de pouvoir présenter l'activité durant cette première année.

Selon le rapport du caissier, M. André Sahli, le roulement donne un chiffre de fr. 318 185.58. Il a été ouvert 33 livrets d'épargne et l'effectif est de 23 sociétaires. Des prêts ont été consentis selon les statuts pour un montant de fr. 66 660.—

Il est difficile sur un premier exercice de se rendre compte de la portée exacte de l'activité de la Caisse mais, pour un début, ce résultat est très satisfaisant.

M. P. Vogt, président du Conseil de surveillance, donne connaissance de la gestion et relate que ce conseil a eu cinq séances avec le comité de surveillance et il ne peut que louer le bel esprit qui règne sous tous les rapports.

L'Office central de contrôle a procédé, sans avertissement, au pointage de 191 opérations effectuées durant l'année écoulée et se plaît à signaler la parfaite tenue des comptes.

L'assemblée générale, sur préavis du Conseil de surveillance, donne décharge avec remerciements aux organes responsables et accepte le bilan sans aucune observation.

Dans les divers, il est suggéré d'ouvrir un compte de chèque postal. Le Comité de direction examinera la chose. Cela ne pourrait que rendre service aux membres, surtout à ceux de la montagne. Pour les versements sur livrets d'épargne, ils s'éviteront ainsi une course au village. Il est encore discuté des conditions pour les bons de dépôts et des conditions pour les petites épargnes de « cagnottes ».

Maintenant que cette Caisse a trouvé droit de cité, que la confiance a pris pied, nul doute que son développement rapide apportera à notre village les bienfaits d'une telle institution, comme cela existe partout ailleurs.

Versoix (Genève)

La Caisse de crédit mutuel de Versoix a tenu, à l'Auberge du Raisin, sa 20^e assemblée générale en présence d'une assistance qui va croissant d'année en année ; en effet près de 70 membres sur les 122 que compte le mouvement raiffeiseniste local étaient présents.

Malgré le caractère de moins en moins rural de la commune, la Caisse de crédit mutuel poursuit

sa marche en avant et son mouvement général au cours de l'exercice 1961 a atteint fr. 3 012 228.40. A eux seuls les carnets d'épargne représentent fr. 1 082 081.05 et fr. 1 049 690.— sont placés sur place sous forme de prêts hypothécaires. Au 31 décembre 1961, les réserves de la Caisse versoisienne se montaient à fr. 42 649.15.

M. le maire Bölsterli, qui honora l'assemblée de sa présence, adressa des félicitations et des remerciements aux responsables de la Caisse de crédit mutuel pour le travail fécond qu'ils poursuivent, puis il brossa avec son éloquence coutumière un tableau de la situation de notre commune, brillant exposé qui recueillit force applaudissements.

La soirée se termina, grâce au cinéaste et conférencier de talent qu'est M. Jacques Ricci, vice-président de la Caisse, par la projection de superbes films tournés au cours de récents voyages en Israël, à Séville en fête et sur le Rhin, de Bâle à la mer, qui obtinrent le plus grand et combien mérité succès.

Corban (Jura)

La 37^e assemblée générale annuelle de notre Caisse Raiffeisen s'est déroulée samedi 3 mars, dans la salle Saint-Georges, avec une belle participation sous la présidence de M. Maurice Rottet. Après avoir ouvert l'assemblée par les salutations d'usage, il commenta, dans son rapport, l'activité de notre Caisse en 1961, face à la situation économique actuelle. Il se plut particulièrement à souligner l'heureux essor de notre institution d'entraide. La confiance et la solidarité manifestées par la population constituée, dit-il, pour les membres du Comité de direction et du Conseil de surveillance qui assument leur mission et leurs responsabilités à titre honorifique, la plus belle des récompenses.

M. Henri Marquis, caissier, analysa les comptes annuels 1961. Un extrait ayant été remis à chaque sociétaire au début de l'assemblée, il fut facile pour eux de se faire une idée de l'activité toujours croissante de notre banque locale. Le chiffre d'affaires ainsi que le relève le compte de caisse accuse fr. 830 612.—, soit plus de 211 mille francs qu'en 1960. Le compte d'exploitation nous indique que l'exercice boucle avec un bénéfice de fr. 1607.— intégralement versé au fonds de réserve qui atteint fr. 21 663.—. Une fois de plus, le caissier se plaît à signaler qu'aucun intérêt impayé des débiteurs ne figure dans les actifs. La somme du bilan s'élevant à fr. 595 772.30 révèle également la réjouissante progression de 54 000 francs. Ces chiffres traduisent la confiance grandissante dont jouit notre Caisse. Par ailleurs, dit M. Marquis, depuis 60 ans que les Caisses Raiffeisen existent en Suisse, jamais un déposant n'a perdu un centime. Voilà un gage de sécurité qui est le témoignage d'une administration solide.

Il appartenait ensuite à M. Joseph Schaller, président du Conseil de surveillance, de présenter un rapport élogieux en tous points, exprimant ainsi la reconnaissance de l'organe de contrôle à l'égard du président, du secrétaire et autres membres du Comité de direction et particulièrement du caissier. Les comptes 1961 furent adoptés à l'unanimité des sociétaires présents.

MM. Maurice Rottet, Paul Barth, Joseph Schaller et Henri Marquis sont réélus à l'unanimité pour une nouvelle période de 4 ans.

Le paiement de l'intérêt de la part sociale clôture la partie officielle qui fut suivie de quelques heures de saine détente. La Caisse offrait à ses sociétaires ainsi qu'au public la présentation impeccable de trois films documentaires par les soins compétents de M. Sauvain, instituteur à Bienne et promoteur du cinéma scolaire. L'après-midi, il avait bénévolement donné une séance de cinéma aux enfants des écoles, lesquels ont accepté avec l'empressement que l'on devine, pareille aubaine.

Comme de coutume, le verre de l'amitié au Restaurant de la Croix Fédérale, fut le point final de cette reconfortante assemblée.

études de constructions rurales ◀ ◀ ◀ ◀

PLANS • SOUMISSIONS • VÉRIFICATIONS • NEUF ET TRANSFORMATIONS

H. RAMAZZINA ARCHITECTE

13, BD GEORGES-FAVON • GENÈVE • TÉL. 25 00 91 et 25 71 92

Tabake

Volkstakab p/kg. Fr. 7.—
Bureglück p/kg. Fr. 8.—
Aepler p/kg. Fr. 9.50

100 Brissago Fr. 20.—
200 Habana Fr. 18.—
500 Cigaretten 10% Rabatt
franko, mit Rückgaberecht

TABAK VON ARX,
ND-Goesgen

Tabake



Assemblea della Federazione delle Casse Rurali

Aquila ha accolto la domenica 20 maggio u.s. l'assemblea della Federazione delle Casse Rurali, che per la prima volta si riuniva in val di Blenio. L'assemblea, riuscitissima, ha visto la presenza di ben 162 delegati rappresentanti 60 casse. I lavori sono stati diretti come sempre dal prof. Ceppi. L'ufficio presidenziale è stato completato con la nomina a scrutatori dei sigg. Zariatti di Novazzano ed Aspari di Olivone.

A nome della Cassa locale e delle Autorità comunali il sig. Giuliani ha porto ai convenuti un caloroso e commosso saluto, quindi il presidente, dopo aver giustificato l'assenza dell'on. Ghisletta, ha dato lettura di una lettera del Consiglio di Stato, che non aveva potuto farsi rappresentare a causa di precedenti impegni.

Il sig. dr. Edelmann, presente per la prima volta in veste di direttore dell'ufficio di revisione, si felicitava con i raiffeisenisti ticinesi per il buon lavoro svolto e gli ottimi risultati raggiunti e assicurava che l'Unione è e sarà sempre pronta ad appoggiare le casse nella loro attività, anche e particolarmente quelle che per la loro ubicazione si trovano lontano dalla sede dell'Unione. Richiamava i principi Raiffeisen basati sullo sforzo personale volto all'aiuto del prossimo e invitava i delegati a continuare a servire disinteressatamente il nostro movimento.

Il presidente prof. Ceppi, nella sua circostanziata relazione, ha ricordato la fondazione della Federazione, avvenuta 15 anni or sono ad opera delle prime 10 casse e sotto la guida dell'indimenticabile dir. Heuberger, e, dopo aver accennato brevemente alle difficoltà e alle incomprensioni incontrate successivamente nei diversi ambienti ticinesi dal movimento Raiffeisen, ha illustrato i risultati ottenuti: 72 Casse con fr. 46 500 000.— di bilancio, che possono raggiungere con la loro opera la metà della popolazione rurale ticinese.

Ha riferito sull'attività interna della Federazione: i contatti con le Casse sono stati mantenuti, specialmente con quelle un poco anemiche. I membri del Comitato si tengono a disposizione per partecipare,

se richiesti, alle assemblee delle singole Casse. Sono stati tenuti due corsi di istruzione con ottimi risultati a Locarno ed a Mendrisio. Un nuovo corso è previsto in Riviera. La rivendicazione ticinese in merito ai giorni scelti per il congresso è stata accolta ed a avuto buon esito: oltre 50 sono stati i delegati ticinesi che vi hanno partecipato. Il prof. Ceppi raccomanda infine un maggiore controllo da parte dei Consigli di Direzione e di Sorveglianza, in ossequio alle norme statutarie e consiglia una certa prudenza nella concessione dei prestiti, senza tuttavia restringere troppo il credito, mentre richiama la necessità di informare ed istruire la popolazione ed i debitori perchè ancora esistono istituti di credito che praticano con successo tassi di interesse elevatissimi.

Al termine della sua applaudita relazione il prof. Ceppi procedeva all'assegnazione di un premio — un portafogli — ai 17 cassieri ticinesi che hanno raggiunto o superato il decennio di attività.

Era poi la volta dell'on. Induni, vicepresidente della Federazione, che, interpretando i sentimenti dei raiffeisenisti ticinesi, a nome dei colleghi del comitato, presentava al prof. Ceppi un dono-ricordo, in occasione dei suoi quindici anni di presidenza.

Il sig. Perucchi, a nome dei colleghi, ringraziava la Federazione per l'attenzione avuta verso i cassieri.

L'on. Delucchi presentava i conti, che chiudono al 31 dicembre con un saldo attivo di fr. 7381.30. Il rapporto di revisione era letto dal sig. De Maria di Aquila. Approvati i conti, alla trattanda seguente il Comitato ed il presidente prof. Ceppi venivano confermati in carica per acclamazione.

Le nuove casse di Besazio e di Lavertezzo, pure per acclamazione, erano accettate quali membri della Federazione. La scelta della sede per la prossima assemblea cadeva su Sonvico, la cui cassa festeggerà il 40.mo di fondazione.

Il revisore sig. Pellandini, dopo un ampio sguardo alla situazione economica ed al mercato finanziario svizzero, ha illu-

strato i risultati raggiunti dalla Federazione: aumento del bilancio di fr. 7,7 milioni, vale a dire di circa il 20%; aumento delle riserve del 30%, esse raggiungono i fr. 711 000.—. Ha quindi presentato una chiara lezione sui Fondi di investimento, mettendone in rilievo l'importanza, sottolineando la necessità di una legge federale che regoli la materia e osservando che in questo campo è assolutamente indispensabile prestare la massima attenzione agli organi di amministrazione.

Al termine dei lavori l'assemblea votava un ordine del giorno sul credito agricolo. Seguiva il banchetto, ottimamente servito negli Alberghi Adula e Quattro venti, dove i delegati avevano il piacere di trovare un gradito omaggio della Ditta Cima Norma, e nel pomeriggio la visita agli impianti della Val Luzzone.

Agli amici raiffeisenisti di Aquila e a tutti coloro che hanno contribuito alla magnifica riuscita della nostra assemblea, esprimiamo il più vivo ringraziamento per la calda accoglienza e l'ottima organizzazione della giornata.

Ecco il testo dell'*Ordine del giorno* votato dall'assemblea:

La Federazione delle Casse Rurali Raiffeisen del Ticino, riunita in assemblea ad Aquila, con la partecipazione di 180 delegati,

ricordato come il raiffeisenismo bancario cooperativo ticinese raggruppi 72 casse, al servizio di 80 comuni e di oltre la metà della popolazione di campagna e di montagna,

riaffermata la sua simpatia per il ceto rurale, pur mantenendo il proprio impegno di voler servire tutti i ceti della popolazione,

constatato come il Credito agricolo cantonale non abbia avuto quella diffusione, nè abbia reso quei servizi che erano nello spirito della legge,

come a migliore soluzione dello stesso, il raiffeisenismo potrebbe offrire una proficua collaborazione,

auspica

che le competenti Autorità Cantionali abbiano a prendere in attento esame la revisione della legge sul Credito Agricolo, tenendo conto del postulato raiffeisen di decentralizzazione e di semplificazione di tutto l'attuale apparato burocratico.

Dalla Verzasca

La fondazione di una Cassa Rurale a Brione Verzasca nel 1957 aveva colmato una lacuna e nel 1961 la nascita della Cassa di Lavertezzo aveva consolidato le posizioni del raiffeisenismo in una valle tipica che ha tutte le caratteristiche per lo sviluppo delle nostre teorie.

Infatti Sonogno dista 25 km (di strada disagiata) dal fondo valle ed anche il primo Comune, Vogorno, è ben distante dal piano.

Orbene domenica 29 aprile si è ulteriormente potenziato il nostro movimento in Verzasca e più precisamente nell'alta valle: a Sonogno, prima e a Brione Verzasca poi è stato risolto di allargare la cerchia d'attività della Cassa di Brione ai Comuni di Gerra, Frasco e Sonogno.

Sarebbe stato utopia immaginare di poter dare vita a tre nuove Casse separate. E questo non lo capirà facilmente chi non si recherà sul posto a prendere contatto con quei montanari, le loro difficoltà e soprattutto con le loro particolarità. Basti pensare che il Comune di Gerra, che figura nella statistica con oltre 474 abitanti ha meno di 50 abitanti in valle; gli altri vivono al piano e quanto a Cassa sono ora legati a quella di Cugnasco.

È quella della Verzasca, una economia tutta speciale, che molti conoscono sotto il nome di nomadismo ma che in realtà è ancora più complessa, tanto che io vorrei pregare uno dei dirigenti verzaschesi di presentarla dettagliatamente su un prossimo numero del *Messaggero*.

Dal canto mio posso dire che sono andato in valle già tre volte per le Casse Rurali e che ogni volta ho scoperto qualcosa di nuovo e di interessante sia dal punto di vista geografico economico ed umano che da quello artistico, così da esserne divenuto un grande simpatizzante ed ammiratore.

Ora poi che sono in corso i grandi lavori idroelettrici e che il più difficile tratto di strada è sostituito da una via più agevole, larga 7 m., molti raiffeisenisti dovrebbero far visita a questa valle e alla sua gente, valle che è fra le più genuine della nostra terra, attaccata agli ideali più puri della disciplina, del lavoro, dell'onestà e del rispetto altrui.

Quanta tranquillità lassù, quanta pace, quanta distensione, a contatto di una natura qui selvaggia là morbida, ora severa, ora sorridente, in una gamma di colori affascinanti (che smeraldo quelle acque).

Per tornare all'argomento iniziale, dirò che domenica 29 aprile il presidente prof. Ceppi e il vice-presidente avv. Induni per il Comitato Cantonale della Federazione erano a Sonogno circondati dal cassiere di

Brione, m.o. Pinana, dal presidente sig. Piscioi con tutti gli altri membri e da un buon gruppo di simpatizzanti di Gerra-Verzasca, Frasco e Sonogno, comuni ai quali veniva concesso di far parte della Cassa di Brione.

Così tutta l'alta valle è al beneficio dei servizi Raiffeisen.

Quanta comodità per i depositi e i prelievi, quanto stimolo per il risparmio!

E soprattutto quanta migliore comprensione e speditezza per i prestiti.

Il presidente del Comitato Cantonale rivolgeva nel pomeriggio parole di simpatia e di incoraggiamento all'assemblea di Brione, riunita alle 15.00.

Sottovoce vorrei aggiungere: — siete capaci di immaginare una simile assemblea in domenica pomeriggio al piano?

Il vice-presidente avv. Induni seguiva poi l'intero svolgersi dei lavori assembleari, mettendo in risalto i sacrifici dei dirigenti e i buoni risultati conseguiti, assicurando tutto l'appoggio del Comitato Cantonale.

Alla neo allargata Cassa gli auguri più fervidi di tutta la famiglia Raiffeisen del Ticino.

Plinio Ceppi.

MALVAGLIA

La Valle di Blenio ha una nuova Cassa, la quarta. Stavolta è il paese più importante che beneficia dei vantaggi dell'ideale Raiffeisen.

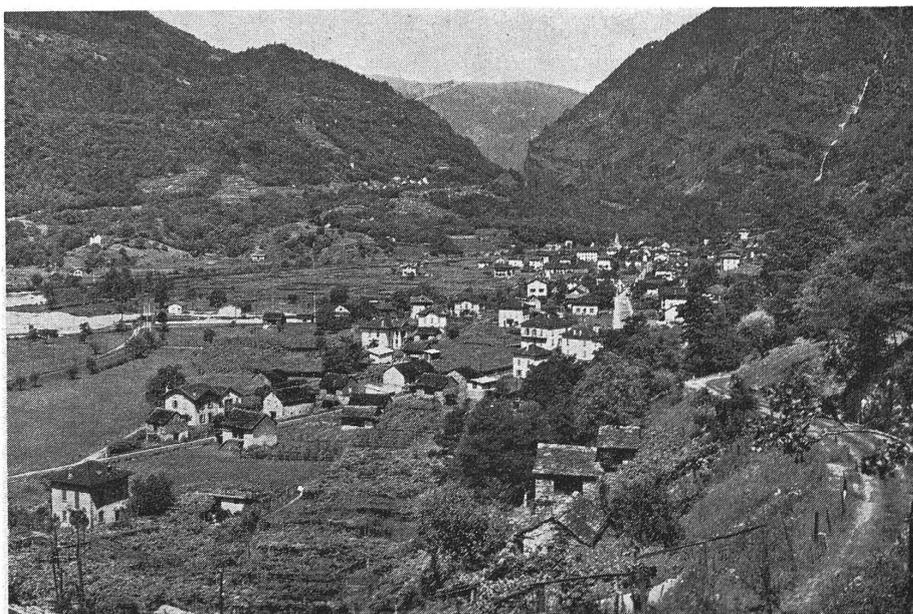
Malvaglia infatti, coi suoi 1200 abitanti, è il più grosso comune della vallata, l'unico che supera i 1000. Per quanto non molto lontano da Biasca, dove hanno sede diverse banche, la nuova istituzione gli arrecherà grandi vantaggi.

Una visita al prof. Fonti Remo, il cassiere della nuova banca cooperativa, si può fare anche di sera, senza spese di viaggio e senza cure speciali all'abbigliamento. Una trasferta a Biasca invece è più impegnativa e il più delle volte rinviata, così che il risparmio ne soffre.

Malvaglia ha un volto tutto particolare: intanto è uno dei paesi più vasti, tanto per territorio, quasi 8000 ettari (il Mendrisiotto ne ha circa 10 000) quanto per area occupata dai fabbricati. Invero è assai sparso il borgo di Malvaglia e ha un grande numero di frazioni, appiccicate sui pendii o dentro la valle. Il visitatore non trova però un forte nucleo centrale: le case del piano non sono raggruppate, bensì sparse lungo la strada principale.

Ancor più interessante la popolazione, con una favella tutta sua, che risente dell'emigrazione. Intensa è stata nel passato l'emigrazione in patria o all'estero, non solo come marronai, ma anche come gelatai, pasticceri, negozianti di frutta e verdura, gerenti di caffè, commercianti di generi diversi. La corrente più forte è stata quella di Parigi e se ne sente l'influsso non solo nella parlata, ma anche in certi atteggiamenti. Gli emigrati non hanno però perso l'amore per il suolo natio e hanno conservato la cittadinanza, a onta delle difficoltà, specie durante le due guerre mondiali. Una prova di questo attaccamento è data dal catalogo civico che registra un grande numero di aventi diritto di voto residenti all'estero.

E fuori della patria non si accontentano delle occupazioni più umili: sanno prendere iniziative, sanno imporsi per volontà e intelligenza. Qualche mese fa per esempio ebbi occasione di conoscere una fami-



Malvaglia

glia di commercianti di marroni, i gustosissimi marroncini di Cuneo, dalla confezione originale: spedizioni in tutto il mondo. Ebbene sono dei Cavargna di Malvaglia, stabiliti da decenni a Cuneo. E gli esempi potrebbero essere elencati a dozzine.

— Deve avere delle industrie questo paese, — si diranno molti, — se è il più popolato! — Invece proprio nessuna. Una buona parte, quasi la metà, sono agricoltori e stanno per vedere spuntare tempi migliori, premiata la loro fiducia nella terra, in quanto il raggruppamento è in via di attuazione. Le nuove strade agricole, le parcelle vaste e razionali, la fertirrigazione che ne seguirà, ecc., ecc., daranno un impulso nuovo all'agricoltura, che si modernizzerà rendendo meno duro il lavoro e soprattutto più fruttuoso. Il nostro augurio è che la conclusione avvenga il più presto.

A me per esempio ha fatto un'enorme impressione il sapere che a Malvaglia ci sono circa 5000 pecore, che il mercato settembrino degli ovini è uno dei più importanti ed animato della Svizzera.

Quelli che non trovano occupazioni in paese scendono a Biasca oppure si spingono fino a Bodio e rientrano ogni giorno. Essi contribuiscono in tal modo a rinsanguare l'economia del borgo e a mantener vitale la valle, quella valle per la quale uomini illustri si sono battuti, come i Bertoni, i Bolla, il dottor Blotti e tanti altri.

Quest'ultimo in Gran Consiglio, nel 1923 si imponeva all'attenzione generale con un memorabile discorso col quale affermava tra l'altro:

« Il Ticino è un albero dal cui tronco si dipartono rami robusti e maestosi: le valli. »

« Le valli furono sempre gli esponenti dell'idea democratica e dell'onore del Ticino. Ed i vallerani odierni non continuano forse ad onorare e in sopramisura a dare al Cantone anche nella vita economica? »

S'egli aveva ragione allora, quanto ancor più verace è il suo pensiero oggi. Quanto poi all'economia, basti pensare all'enorme contributo dato dalle forze idriche vallerane e la Valle di Blenio sta proprio ora recitando la sua parte di primo piano.

Per coloro che al pensiero di Malvaglia associano la funivia, ricordo che la stessa, soppiantata dalla strada, è ora inattiva e non rimane che il ricordo e la nostalgica canzone « bela la funivia, bela che ga ne mia. »

L'assemblea costitutiva, ben diretta dal Sindaco Avv. Baggi, si svolgeva regolare e disciplinata martedì 22 maggio, alla pre-

senza di una quarantina di persone. Accettati gli statuti e raccolto buon numero di adesioni, su proposta del prof. Saglini veniva all'unanimità eletto il Comitato direttivo nelle seguenti persone:

1. D'Andrea Aurelio, presidente
2. Menegalli-Boggelli Giovanni, vice-presidente
3. Prospero Marcello, segretario.

Pure all'unanimità vennero eletti il Cassiere, prof. Remo Fonti e la Sorveglianza:

1. Blotti Cesare, presidente
2. Notari Cesare, vice-presidente
3. Bomio M.o Giuseppe, segretario.

Ed ora, amici di Malvaglia, vi do appuntamento al prossimo 31 dicembre, al primo bilancio; ho fiducia in un successo vistoso anche se di pochi mesi. È l'augurio della famiglia Raiffeisen di tutto il Cantone.

Plinio Ceppi.

L'Angolo del giurista

Domande e risposte

D. — Possiedo dei beni a me intestati come proprietario. Mia matrigna ne è usufruttuaria. Dovrei ora procedere alla vendita di parte dei beni. Chiedo se è obbligatorio che la matrigna intervenga all'atto.

R. — Basterà che Ella produca al notaio una dichiarazione firmata dalla matrigna in cui la stessa dichiara di rinunciare al proprio diritto di usufrutto limitatamente al fondo oggetto della alienazione. La firma della matrigna dovrà logicamente essere legalizzata.

* * *

D. — Un mio vicino ha piantato a circa un metro dal confine del mio giardino, a intervalli, delle piante e precisamente dei peschi. Se non erro tali piante comportano una precisa distanza. Vorrebbe avere la cortesia di rispondermi in merito?

R. — La distanza per le piante di pesco è di m. 2. Conseguentemente Ella ha valide ragioni per chiedere l'arretamento delle piante alla distanza legale.

* * *

D. — Conto di costruire prossimamente una casa. Il preventivo di spesa si aggira sui fr. 75 000.—. Il terreno è di mia proprietà (circa 800 mq). Vorrei sapere: a) quanto mi sarà dato in prestito dalla locale Cassa Rurale; b) disponendo io di soli fr. 15 000.— in contanti quali possibilità ho per finanziare la costruzione?

R. — A mio modo di vedere la Cassa Rurale potrà concederLe un mutuo ipotecario di circa fr. 55 000.—. Per la differenza io penso che potrebbe facilmente ottenere da qualche privato una ipoteca al portatore oppure, se Ella avesse una polizza di assicurazione sulla vita di un qualche valore di riscatto, potrebbe ottenere una seconda ipoteca dalla stessa Cassa.

* * *

D. — Sono contadino e ho combinato recentemente con un vicino una permuta di terreni così che sia l'uno che l'altro raggruppiamo in modo migliore i nostri terreni. Anche il mio vicino è di professione agricoltore. Occorre però frazionare dei mapali. È indispensabile che si chiami il geometra? A quanto ammonta il plus valore?

R. — È evidente che si dovrà far capo alle prestazioni del geometra revisore della mappa comunale. Una volta allestito il piano di mutazione dovrete far capo ad un notaio il quale redigerà l'atto di permuta. In casi del genere non ci sarà nessuna tassa di plus valore da pagare in quanto la legge esentua le permutate fatte a scopo di raggruppamento agricolo. Sarà bene, onde evitare ricorsi, che nel preambolo dell'atto si dica espressamente lo scopo della permuta.

Avv. Emilio Induni.

Artigianato ed agricoltura nell'epoca della tecnica e dell'integrazione

Come promesso nel precedente numero del *Messaggero*, pubblichiamo il testo della relazione presentata dal *Dr. Otto Fischer*, segretario generale dell'Unione svizzera delle arti e mestieri, Berna, al Congresso Raiffeisen svizzero di Lucerna.

I

Viviamo in un tempo di trasformazioni generali. Ordinamenti e ideologie, spesso secolari, vengono sostituiti o messi in questione. Pensiamo ai cambiamenti nel mondo che avvengono con la scomparsa del sistema coloniale, dal sorgere di numerosi nuovi stati ed alla minaccia posta alla

nostra esistenza dal comunismo internazionale. Pensiamo infine all'enorme sviluppo tecnico che trova il suo apogeo nell'energia nucleare. La piccola Svizzera, che si trova al centro dell'Europa e che ha cercato per secoli di tenersi lontana dalle trattative internazionali, si vede improvvisamente afferrata da influssi che vanno di parecchio oltre a quanto eravamo finora abituati. Noi che seguivamo fatti e avvenimenti dell'estero per così dire dalla finestra, ci avvediamo improvvisamente che le evoluzioni non si fermano più alle nostre frontiere, ma che influiscono sempre di più la vita economica e politica del nostro

paese. La nostra immaginazione ha assunto delle proporzioni insolite. Ciò non verrà più modificato in futuro, vale a dire, noi non potremo più ripiegarci sulle vecchie nostre concezioni. Il nostro compito consiste quindi nell'adattarci spiritualmente e materialmente all'epoca moderna. Delle severe esigenze saranno imposte all'artigianato e all'agricoltura, due gruppi economici che operano su basi specifiche, in parti simili ed in parte diverse. Come ben dice il proverbio: « uomo avvisato è mezzo salvato », si tratta di riconoscere queste esigenze e di escogitare il miglior modo di azione.

II

Al censimento del 1960, la Svizzera contava circa 5 milioni e mezzo di abitanti. Il numero delle persone esercitanti una professione ammontava a 2,5 milioni, tra uomini e donne. Vediamo ora la proporzione di coloro che lavorano in proprio nel settore dell'agricoltura, artigianato e industria, vale a dire titolari responsabili di un podere o di una azienda.

Nel 1960 vi erano complessivamente 360 000 persone esercitanti un'attività in proprio, di cui 146 000 nell'economia agricola e forestale e 214 000 nel commercio, artigianato, industria e nelle professioni liberali. Queste cifre dimostrano chiaramente, anche se in rapporto solamente alle grandi categorie, che proporzionalmente alle altre classi, quella delle persone esercitanti un'attività indipendente si è fatta più modesta.

Delle persone esercitanti un'attività professionale, quelle che svolgono un lavoro in proprio rappresentano solo ancora il 14 %; 6 % di cui sono contadini. Gli stipendiati, per contro, rappresentano l'86 % delle persone esercitanti una professione; si tratta di operai, impiegati, funzionari che, numericamente, sono superiori di oltre 6 volte a quelli del gruppo precedente.

50 anni or sono nella Svizzera vi erano 460 000 persone esercitanti un'attività in proprio su un totale di 1 850 000 persone esplicitanti una professione. Mentre allora i contadini occupati in poderi propri costituivano il 12 %, essi sono attualmente scesi, come già detto, al 6 %.

Da queste poche cifre possono essere tratte alcune conclusioni di importanza decisiva per giudicare l'attuale posizione dell'artigianato e dell'agricoltura. Ci troviamo dinanzi ad un cambiamento strutturale della popolazione. Da una parte diminuisce il numero delle persone con un'attività indipendente, e qui colpisce soprattutto il regresso dei contadini da 213 000 nel 1910 a 146 000 nel 1960, e dall'altra vi è un aumento per così dire esplosivo degli stipendiati. La proporzione delle persone con un'attività in proprio è quindi costantemente in diminuzione, lavorano in proprio, malgrado il forte mentre quella degli operai, impiegati e funzionari è in continuo aumento. Questa evoluzione ha come conseguenza:

— In prima linea ne soffre l'importanza politica dell'artigianato e dell'agricoltura.

Su un totale di circa 1,5 milioni di cittadini con diritto di voto, i contadini rappresentano solamente ancora il 9 % dei votanti; assieme al commercio, artigianato, industria e professioni liberali, la forza di voto di coloro che lavorano in proprio è del 20 %. Su 10 votanti che si recano all'urna, vi è un contadino, un'altra persona che lavora in proprio e 8 operai, impiegati e funzionari. Non credo quindi necessario spiegare più particolarmente come, in tali circostanze ed in una democrazia come quella Svizzera, diventi difficile proteggere le necessità delle professioni indipendenti.

Il fatto che i $\frac{6}{7}$ della popolazione che svolge un'attività professionale è dipendente e che solo $\frac{1}{7}$ di essa può lavorare per proprio conto e di propria testa, ha naturalmente un influsso sulla mentalità della popolazione. La mentalità del consumatore è così diventata più esigente. Ciò è constatato con amarezza dall'agricoltura ed anche dall'artigianato, e trova spiegazione nel fatto che vi sono sempre più famiglie che non hanno più nessun legame con l'agricoltura o con l'artigianato. Il sentimento del rischio nella vita economica, compagno giornaliero di ogni contadino e artigiano, è diventato sconosciuto alla maggior parte degli operai, impiegati e funzionari. Essi sono portati a considerare unicamente i lati positivi di una esistenza indipendente e da qui il loro atteggiamento critico verso i problemi dei prezzi e dei margini di guadagno, tanto importanti per contadini ed artigiani.

Il motivo del regresso delle persone che lavorando in proprio, malgrado il forte aumento della popolazione, è da ricercare in quel movimento di concentrazione in atto da decenni.

Le aziende si ingrandiscono sempre più mentre quelle piccole e medie scompaiono lentamente. Sarebbe sbagliato voler mettere in rilievo solamente il lato negativo di questa tendenza; con l'ingrandimento medio delle aziende è subentrato senza dubbio un risanamento interno. Il numero delle aziende oggettivamente non vitali è piuttosto diminuito sia nel settore agricolo sia in quello dell'artigianato.

Sarebbe d'altra parte un'illusione credere che l'ingrandimento aziendale che si riscontra sull'intera linea, sia avvenuto in modo uniforme. Ci troviamo piuttosto di fronte alla triste realtà di veri ammassamenti, e più precisamente in due direzioni:

In Svizzera esiste già un gran numero di vere grandi società che fanno più pensare ad esempi stranieri che a tradizioni svizzere. Mentre questa concentrazione è indispensabile per certi rami, come per esempio nel campo delle ricerche, abbinate alla produzione, che solo le grandi imprese possono permettersi, od altri settori ancora, vi sono però dei casi dove non si è obbedito che a volgari motivi di espansione. Penso avantutto al commercio al minuto, dove grandi magazzini e filiali di potenti empori si contestano il mercato a scapito delle aziende medie.

Altrettanto pericolosi della concentrazione di aziende sono gli ammassamenti geografici dell'economia. Località che ancora alcuni decenni or sono erano dei tranquilli villaggi rurali, si sono oggi trasformate in centri economici altamente industrializzati. Ne deriva un potente accrescimento della potenza economica per alcuni cantoni ed una tendenza al ristagno o persino al regresso per altre località del nostro Paese.

Siamo così minacciati da un crescente squilibrio tra le singole località. Ciò influisce ovviamente anche sulla vitalità dei villaggi. Sovente infatti essi si spopolano venendo a mancare la base economica, oppure, trovandosi vicini ai centri industriali, diventano unicamente dei quartieri residenziali a carattere tipicamente cittadino.

Pure le Casse Raiffeisen, che operano principalmente nei villaggi, ne subiscono le conseguenze.

III

Dopo questa analisi, esperita naturalmente in modo sommario, dell'evoluzione vista sul piano dell'artigianato e dell'agricoltura, occorre esaminare più da vicino i motivi di questo fenomeno.

Credo di non sbagliare, affermando che il cambiamento strutturale in corso nella nostra economia e nella popolazione è dovuto al potente sviluppo tecnico. Non si tratta solamente delle nuove macchine inventate dalla fine della guerra e che accelerano o economizzano il processo produttivo. Si tratta piuttosto dell'intero complesso di ritrovati tecnici e organizzativi, che hanno condotto e condurranno ad un aumento della produttività di tutti i rami economici. Ogni produzione diviene sempre più razionale. Non si tratta solamente di ingegneri che scoprono apparati sempre più raffinati, ma di interi eserciti di scienziati di altre facoltà e di gruppi direttivi di imprese che operano per elevare sempre più la capacità produttiva dell'economia.

È un fatto, d'altra parte, che questi ritrovati nel settore tecnico e organizzativo, solitamente costosi, sovente non possono venir applicati razionalmente ad una piccola azienda. Ciò colpisce in modo principale l'agricoltura, dove va aggiunta l'impossibilità di un'utilizzazione continua del parco macchine a causa della differenza stagionale dei lavori.

Questo svantaggio esiste però anche per le aziende artigianali, dove molte macchine ed apparecchi, che non possono venir impiegati in modo sufficientemente intensivo, vengono e devono venir acquistati. Logicamente v'è poi la tendenza ad ingrandire l'azienda in modo da poter utilizzare razionalmente questi impianti. L'optimum delle aziende tende ad aumentare, constatazione questa che vale sia per l'agricoltura sia per l'artigianato. Per contro ci troviamo di fronte al fatto che le aziende presso le quali l'acquisizione di installazioni meccaniche non rende, rischiano di perdere la loro capacità vitale.

(Continua.)